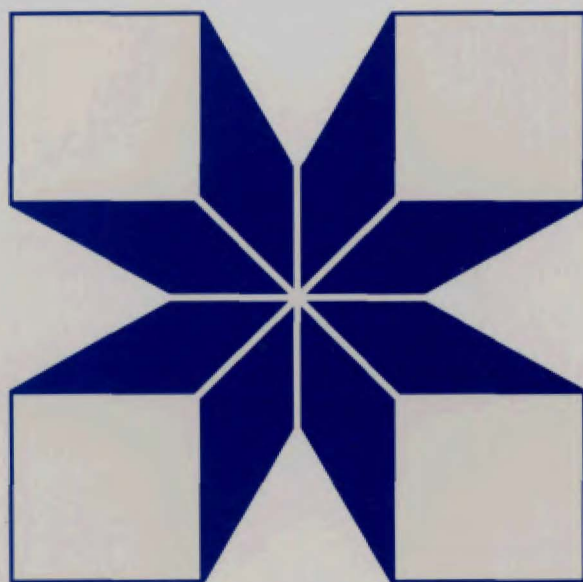


IDRC
CRDI
CIID



C A N A D A

ARCHIV
94281

ARCHIV
341.1:577.4
IDRC
I 4



Document d'information actualisé

Centre de recherches pour le développement international
Ottawa, Canada



1000 - 110



LE CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) a pour mission d'aider la recherche et de permettre aux pays en développement de résoudre par leurs propres moyens et par une action à long terme les graves problèmes auxquels ils doivent faire face. Les fonds sont accordés directement aux institutions du Tiers-Monde dont les propositions visent à satisfaire les besoins essentiels des populations et à lutter contre la pauvreté. Les bénéficiaires du Tiers-Monde oeuvrent de manière autonome ou, dans certaines circonstances, en collaboration avec des partenaires canadiens.

La recherche pour le développement tendra en premier lieu à la solution des problèmes de pauvreté et, dans cette perspective, préférence est donnée aux domaines de la recherche appliquée. La mise en oeuvre de moyens locaux ainsi que la valorisation des potentialités humaines et institutionnelles du pays sont vivement encouragées.

Le CRDI est un organisme subventionné principalement par le gouvernement du Canada, bien qu'il soit autonome dans sa prise de décisions et ses actions de développement. En témoignage de la nature non partisane et multiculturelle des interventions, l'administration en est confiée à un Conseil formé de ressortissants de divers pays.

Depuis sa création en 1970, le CRDI a financé près de 4 000 projets dans plus de 100 pays. Il apporte son concours à de multiples réseaux de recherche Sud-Sud et Sud-Nord, subventionne des publications en matière de développement et organise de nombreux séminaires et colloques internationaux.

Ses centres d'intérêt sont aussi étendus que les besoins exprimés par les partenaires du Tiers-Monde, dans les disciplines les plus variées : agriculture, foresterie, pêches et zootechnie; stockage, transformation et distribution des aliments; systèmes de santé, éducation, analyses démographiques, science économique, aménagement urbain, stratégies de l'environnement, politique en matière de science et technologie, systèmes d'information, sciences de la Terre, communication et valorisation des résultats de la recherche.

Nombre de spécialistes collaborent à l'exécution des programmes. Ces personnels ont grandement contribué à enrichir la littérature sur le développement : à ce jour, 1 965 ouvrages et 914 articles ont été publiés et quelque 7 710 publications ont bénéficié d'une telle collaboration. Parmi les travaux publiés, une grande partie se rapportaient à des thèmes ayant un lien avec l'environnement, soit près de 1 000 ouvrages rédigés par ses chercheurs, 400 articles et un soutien accordé à plus de 3 000 publications.

**CRDI, 250, rue Albert, B.P. 8500 , Ottawa (Ontario) Canada K1G 3H9
Téléphone : (613) 236-6163 Télécopie : (613) 238-7230**

AVANT-PROPOS

L'annonce faite au « Sommet planète Terre » de Rio par le premier ministre du Canada Brian Mulroney témoigne de la confiance que le gouvernement du Canada place dans le Centre de recherches pour le développement international (CRDI). Elle représente également un acte de reconnaissance à l'égard des réalisations du Centre, qui se trouve en bonne posture pour favoriser le processus de développement durable à l'échelle mondiale.

Le présent document a été élaboré pour fournir quelques repères essentiels sur le CRDI en tant qu'« organisme d'Action 21 ». Il n'est nullement un énoncé de politique ni un plan stratégique mais constitue une première tentative visant à mettre en lumière les principaux points de convergence entre Action 21 et les programmes de recherche entrepris en ce moment même.

Le CRDI apporte son concours à maints projets qui, bien qu'importants, ne sont pas cités ici : nous avons mis l'accent sur les actions qui, d'emblée, nous semblent s'inscrire dans le droit fil des préoccupations exprimées au Sommet de la Terre.

Nous avons, depuis le commencement, travaillé avec d'autres intervenants dans un élan commun; aujourd'hui, nous sommes appelés à rendre plus constructive encore cette action par la mise en oeuvre de nouveaux partenariats. Un rôle de chef de file et d'avocat inlassable de l'action destinée à relever les immenses défis du développement durable et équitable de notre planète nous est dévolu.

Il nous incombe d'agir promptement afin de donner une réelle impulsion à Action 21 et de ne pas décevoir l'annonce du Premier ministre. Voici précisément ce que le CRDI s'apprête à faire et ce document préliminaire délimite le cadre où nos plans et nos actions futurs trouveront place.

Le président, Keith A. Bezanson.
Juillet 1992

LE CRDI : UN ORGANISME D'ACTION 21

TABLE DES MATIÈRES

Le Centre de recherches pour le développement international

Avant-propos

1	QU'EST-CE QU'ACTION 21?	1
2	LE CRDI, ORGANISME D'ACTION 21	2
2.1	Développement durable	3
2.2	Le CRDI et les grands partenariats d'Action 21	5
2.3	Le CRDI et la création de compétences pour l'action gouvernementale et la recherche sur l'environnement	8
3	ACTIVITÉS DU CRDI DANS LES GRANDS DOMAINES D'ACTION 21	10
	Nombre de projets en cours	12
	Sommes affectées entre 1987 et 1992	13
3.1	Dynamique démographique et durabilité	14
3.2	Action en faveur de la participation de la femme à un développement durable et équitable	16
3.3	Protection et promotion de la santé	17
3.4	Promotion d'un modèle viable d'établissements humains	18
3.5	Protection de l'atmosphère : procéder à la transition énergétique	21
3.6	Promotion de l'agriculture et du développement rural durables	22
3.7	Lutte contre le déboisement	24
3.8	Gestion des écosystèmes fragiles : lutte contre la désertification et la sécheresse	26
3.9	Gestion des écosystèmes fragiles : développement durable des écosystèmes montagneux	27
3.10	Préservation de la diversité biologique	28
3.11	Gestion écologiquement rationnelle de la technologie	29
3.12	Protection des ressources des océans et des ressources d'eau douce	31
3.13	Gestion écologiquement rationnelle de produits chimiques toxiques et de déchets dangereux	32

3.14	Intégration des valeurs environnementales à la gestion économique	34
3.15	Transferts de technologie	35
3.16	Pédagogie de l'environnement et sensibilisation du public	36
3.17	Information et environnement	37
4	INITIATIVES SPÉCIALES LIÉES À LA CNUED	40

Action 21 est un programme d'action global mis en oeuvre à l'horizon 2000. Il aborde, dans toute sa complexité, la relation entre environnement et développement et la gamme des questions qui leur sont associées. Le texte a été élaboré durant les deux ans pendant lesquels a siégé le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), dite Sommet planète Terre. Il comprend une déclaration des buts et objectifs et dresse une liste des stratégies et actions préconisées. Dans ce sens, le Sommet planète Terre n'aura été que la première étape du long processus devant conduire à une entente entre les nations sur les mesures susceptibles de « concilier les exigences de l'activité économique mondiale et l'urgence de protéger la planète en assurant le progrès de tous les peuples ». Nombre de questions dont traite, de manière souple et nuancée, le document des Nations Unies sont celles-là mêmes où se focalise depuis des années l'action du Centre de recherches pour le développement international (CRDI). Ces thèmes sont ici évoqués dans la perspective du CRDI « organisme d'Action 21 ».

Le vendredi 12 juin 1992, le premier ministre Brian Mulroney annonçait à la CNUED que le mandat du CRDI serait élargi afin que le Centre puisse devenir un des organismes-clés qui contribueront au développement durable de la planète. Voici un extrait du communiqué de presse émis par le Bureau du premier ministre :

Comme la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) s'est prononcée d'emblée en faveur de la création à l'ONU d'une Commission du développement durable, le Canada élargira officiellement le mandat du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) afin qu'il puisse mettre l'accent sur le développement durable. Afin de mettre en place le réseau international d'experts et de contacts nécessaire pour réaliser ce développement, le gouvernement canadien invitera le Secrétaire général des Nations Unies et d'autres organisations clés comme la Banque mondiale à proposer les noms de personnes qui pourraient siéger au conseil d'administration du CRDI, créant de la sorte un nouveau partenariat avec le système des Nations Unies.

Le Premier ministre a signalé qu'en ayant davantage accès aux compétences et à l'expérience concrètes du CRDI, la communauté internationale s'assurerait de mettre en oeuvre le plus rapidement possible le programme d'Action 21 de la CNUED. Le gouvernement canadien accorde 115 millions de dollars par année au CRDI et continuera de le faire.»

Par une confiance et un appui réitérés, le gouvernement vient conforter les réalisations d'un organisme canadien qui a mérité l'estime de la communauté internationale et dont la stratégie toute récente met l'accent sur la dimension mondiale et interrégionale des problèmes. Il reconnaît également que le CRDI est une des institutions les plus aptes à oeuvrer pour la cause du développement durable et à jeter les bases d'une action commune qui, en assurant un monde viable, ira à l'avantage mutuel des pays du Nord et du Sud.

Action 21 est un programme très ambitieux au regard de ce qui est requis pour le développement durable. Même si le CRDI étend ses actions aux principaux domaines, il ne saurait ni ne pourrait les aborder tous. En tant qu'organisme d'Action 21 attentif à sa vocation de **promotion de savoirs, de compétences et d'organisation** en faveur des pays en développement et des communautés locales, le CRDI possède l'avantage comparatif de savoir cimenter ces éléments pour le renforcement des capacités (une des très hautes priorités d'Action 21) et une réelle prise en charge, des décisions plus éclairées et des mesures plus conformes qu'auparavant aux attentes exprimées.

2.1

Développement durable

L'expression «développement durable» a été forgée par la **Commission mondiale sur l'environnement et le développement** ou **Commission Brundtland** (1987) et s'est depuis généralisée :

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de "besoins", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité*
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent quant à la capacité de l'environnement de répondre aux besoins actuels et à venir. »*

La notion de développement durable présuppose un souci d'**équité sociale** réalisée dès **maintenant** entre les peuples et par-delà les générations. Le problème criant des inégalités sur le plan de la répartition des richesses et de la qualité de la vie n'est pas nouveau et la réflexion de la Commission Brundtland sur le développement durable s'inspire largement de la projection démontrant que notre génération entame avec prodigalité le «capital» des richesses du globe au détriment des générations à venir. Ce constat, corroboré par l'opinion de nombreux scientifiques enclins à penser que les terres et le régime de l'air et des eaux sont atteints à l'échelle planétaire et avec une accélération sans précédent, est à l'origine d'une prise de conscience mondiale. Un des effets de cette nouvelle sensibilité a été justement le Sommet de la Terre de Rio.

Le premier impératif du développement durable a été au coeur du travail que le CRDI poursuit depuis plus de vingt ans, à savoir la promotion de la recherche dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau, etc., en amenant les pauvres à définir leurs priorités et à répondre par leur propre initiative aux besoins humains essentiels. Ainsi, ceux-là mêmes qui sont les plus défavorisés peuvent jouer un rôle de premier plan afin de réduire les inégalités de notre époque et de soulager la misère humaine. Ces priorités de recherche concordent avec les questions d'une importance cruciale évoquées au chapitre de la lutte contre la pauvreté.

Le rapport Brundtland a placé les organismes internationaux devant une deuxième responsabilité : l'urgence de consacrer plus de ressources au deuxième impératif du développement durable en traçant de nouvelles voies susceptibles de répondre aux demandes d'une population mondiale en augmentation constante, sans épuisement correspondant des ressources et dommage irréparable aux écosystèmes de la planète.

Un tel dessein exige la mise en oeuvre de nouvelles technologies, de nouvelles formes d'organisation collective et de nouveaux «contrats sociaux» entre les gouvernements et les peuples. Cela réclame également une pleine intégration entre environnement, économie et aide sociale au niveau de la prise de décisions. Pris à la lettre, **le concept de développement durable bouleverse toute idée reçue**. Il a pour corollaires indispensables l'innovation technologique, la création d'institutions et d'associations d'un nouveau genre et un profond changement sur le plan des attitudes et des comportements sociaux et politiques.

Depuis nombre d'années, la recherche qui favorise l'intégration des différentes composantes du développement durable au processus de prise de décisions et dans le cadre de la politique nationale et des actions de développement reçoit une attention particulière. C'est dans cette perspective que le CRDI agit dans le domaine des systèmes de soutien à l'information pour une gestion intégrée, y compris des Systèmes d'information géographiques (SIG) et des réseaux électroniques en vue d'un prompt partage des données. Il a tôt reconnu la nécessité de veiller à une intégration plus attentive des paramètres de l'aide sociale dans la politique économique nationale et au soutien de la recherche qui fait de l'éducation un instrument clé du développement, bien au-delà d'un simple aménagement des programmes d'études. En lieu et place d'une recherche agricole trop axée sur les aspects techniques de l'accroissement de la production alimentaire, ne convient-il pas d'appuyer la recherche qui considère la production alimentaire dans un contexte plus ample : Quelles politiques accroissent ou limitent les chances qu'ont les pauvres de manger à leur faim? Quels systèmes de production s'avèrent, à long terme, **bons pour l'environnement**? Quels systèmes contribuent à alléger le fardeau des femmes qui vivent dans le dénuement et à protéger la santé des gens en général? De quelle manière peut-on assurer la sécurité alimentaire des zones urbaines en progression constante?

La recherche qui chiffre plus adéquatement les coûts des ressources environnementales vient au premier plan. Pendant trop longtemps, les habitants de la planète ont tenu pour acquis la gratuité des richesses naturelles que sont l'eau, la forêt et même l'air. Or, l'expérience dans le domaine du développement durable nous a appris que les coûts de protection de l'environnement doivent entrer, plus que par le passé, dans la prise de décisions économique. Un autre élément essentiel de l'orientation vers le développement durable est le rapport qui lie technologie et environnement. Les deux notions sont souvent considérées d'un point de vue antagoniste. Or, le progrès technologique ne saurait être arrêté et nul ne le souhaite. Aussi le CRDI préconise la solution qui s'avérerait «gagnante» sur les deux tableaux et grâce à laquelle la technologie peut aider à résoudre ou, du moins, à atténuer les problèmes de l'environnement tout en permettant aux populations d'améliorer leurs conditions de vie. Parmi les projets à l'étude, citons le choix d'énergies de remplacement, le recyclage et les emplois de substitution pour les déchets de fabrication, l'identification de nouvelles sources de revenu pour les colons de la forêt tropicale permettant de protéger le milieu sans destruction systématique.

Le développement durable nous place devant un défi permanent (ce qui explique qu'il soit si difficile à réaliser) car il nous oblige à tenir compte de la complexité des facteurs entrant dans toute décision. Aujourd'hui plus que jamais, il n'est plus possible de prendre des décisions fondées seulement sur des critères d'opportunité politique ou de rentabilité économique, sans accorder une égale importance à leur dimension écologique, sociale et culturelle - pour ne nommer que quelques aspects. Aussi, le CRDI appuie de plus en plus la recherche interdisciplinaire et les projets qui conjuguent recherche environnementale, gestion économique, politique sociale et sanitaire et systèmes d'information d'aide à la prise de décisions.

2.2 Le CRDI et les grands partenariats d'Action 21

Pays en développement

L'action est entreprise en osmose intellectuelle avec les institutions et les chercheurs des pays en développement : les propositions émanent d'eux et ce sont eux qui réalisent les projets conformes à leurs attentes. Pour le succès d'Action 21, une priorité absolue doit être accordée au renforcement de la capacité scientifique, technologique et institutionnelle de ces pays, de sorte qu'ils puissent jouer le rôle de partenaires véritables dans les décisions prises sur les questions d'intérêt universel. Concrètement, le CRDI oeuvrera de concert avec des institutions-clés des pays du Sud pour évaluer, d'une part, leurs problèmes de développement (dans la perspective de la protection de l'environnement) et pour formuler, de l'autre, les politiques et les programmes propres à les résoudre.

Communauté des donateurs

Nombre de consortiums d'aide ont été encouragés à mobiliser et à canaliser les ressources nécessaires pour promouvoir la recherche et les actions de renforcement dans les grandes questions du développement. Le CRDI a été un des premiers organismes d'aide au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et a institué des réseaux comme le Consortium pour la recherche économique en Afrique et le Groupe d'étude sur la recherche en santé pour le développement. Depuis plusieurs années, il collabore étroitement avec deux consortiums internationaux d'aide : le Groupe de travail international sur l'éducation et le Groupe d'étude des organismes subventionnaires en éducation en Afrique. Ces partenariats entre donateurs visent à accroître les compétences institutionnelles et la capacité de recherche et d'action des pays en développement. Dans le cadre de son mandat élargi, le CRDI prévoit d'établir une collaboration plus suivie avec d'autres donateurs, en veillant à ce qu'une masse critique de ressources soit placée au service d'Action 21.

Parmi les partenaires avec qui le CRDI collabore très étroitement dans un vaste éventail de projet, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) tient une

place à part. Les deux organismes ont agi de concert en vue de définir leur stratégie d'action sur l'environnement et le développement. À l'avenir, on escompte que cette action commune ira croissant aussi bien sur le plan des programmes que de l'élaboration d'une stratégie de création de compétences en science et technologie.

L'**Institut international du développement durable (IIDD)** résidant à Winnipeg est un autre précieux partenaire. L'IIDD, organisme de taille plus réduite et plus jeune que le CRDI, porte une attention particulière à la **recherche sur les politiques** et s'est fixé pour tâche essentielle de **sensibiliser au développement durable** un vaste public par de nouvelles voies. La collaboration, qui se poursuit depuis le commencement, sera appelée à s'intensifier dans les années à venir.

On ne saurait passer sous silence la collaboration avec **SAREC**, l'Agence suédoise de coopération en recherche avec les pays en développement. Les deux homologues ont collaboré récemment à l'établissement de la Commission sur les dimensions humaines du changement de l'environnement planétaire. La Commission, composée d'éminents scientifiques du Tiers-Monde a élaboré un rapport sur la perspective des pays du Sud en matière d'environnement et de développement intitulé « Pour l'amour de la Terre », publié en prévision du Sommet planète Terre et largement diffusé.

Organisations non gouvernementales au service du développement et de l'avancement de la science et de la technologie

Dans le soutien qu'il accorde à la recherche et à la formation, le CRDI a collaboré avec de nombreuses institutions à vocation scientifique et éducative dans les pays en développement et aidé à établir des partenariats entre elles et les universités et centres de recherches canadiens. La création et le renforcement de **réseaux** entre les institutions de recherche, à l'intérieur d'un pays aussi bien qu'entre pays, a été une composante centrale de sa stratégie de création de compétences. Par voie de conséquence, des réseaux ont été constitués dans d'innombrables domaines de recherche (par ex. en agriculture, santé, sciences de l'information et éducation) et encouragés à établir des contacts aussi bien avec d'autres pôles d'excellence qu'avec des institutions plus faibles ayant besoin d'être épaulées.

Par une collaboration accrue avec des organisations non gouvernementales (ONG) dans le cadre d'activités de recherche, le Centre reconnaît l'importance de leur rôle dans les actions de développement sur le terrain et atteste de la crédibilité acquise auprès des collectivités locales. Le partenariat avec le CRDI et la communauté des chercheurs a permis à des ONG orientées vers l'action d'accroître leur capacité de recherche et d'évaluer le processus de développement dont elles sont les inspiratrices. Une part importante de l'aide à la recherche sur l'environnement dans les pays en développement est destinée aux ONG (sigle universellement connu en Amérique du Nord) et à d'autres organismes désignés par ce nom mais qui sont, en réalité, des fondations privées de recherche.

Ces organismes ont des attaches très fortes avec la collectivité qu'ils desservent et dépendent considérablement du travail bénévole et des dons de leurs sympathisants. Par exemple, **Environnement et Développement en Afrique** est en voie de réaliser une étude sur les moyens d'intégrer la dimension environnementale à un modèle énergétique orienté vers l'utilisation finale. **Fundación Natura** (Équateur) mène une étude des solutions qui, tout en exigeant un faible investissement initial et obéissant à un souci de respect de l'environnement, peuvent être envisagées. Deux ONG d'Amérique latine (**Fundación Guilombé** au Costa Rica et **Asociación Civil Labor** au Pérou) ont bénéficié d'un financement du CRDI afin d'entreprendre les recherches jugées nécessaires pour plaider leur cause devant le Tribunal international de l'eau.

Les ONG sont particulièrement engagées dans le domaine de l'éducation écologique. Par exemple, c'est une ONG des Philippines (**Haribon Research and Conservation Foundation**) qui, en collaboration avec un organisme canadien (**International MarineLife Alliance**), expérimente les méthodes destinées à enseigner aux pêcheurs qui plongent pour capturer les poissons d'aquarium de quelle manière (et pour quelles raisons) il convient d'utiliser un salabre plutôt que d'étourdir le poisson au cyanure. Une ONG indienne élabore des méthodes innovatrices pour enseigner aux maîtres de l'enseignement primaire et secondaire comment présenter les aspects touchant à l'écologie dans leurs programmes d'études (**Centre d'éducation mésologique**).

L'association réussie avec le secteur privé dans des domaines comme l'hydrologie urbaine, l'activité minière, la technologie du bâtiment et le génie de l'environnement est digne de mention. À mesure qu'il intervient en matière d'environnement et technologie, le CRDI recherchera d'autres partenaires du secteur privé et de l'entreprise, au Canada et dans les pays en développement.

Système des Nations Unies et partenariat mondial

Les activités de coopération avec les organismes spécialisés du système des Nations Unies, y compris l'OMS, le PNUD, la FAO, l'Unesco, le PNUE, l'ONU, Habitat ainsi que la Banque mondiale et les Banques de développement régional se sont intensifiées au fil des ans. L'élément nouveau ou qui, plus précisément, vient aujourd'hui en évidence, sont les propositions connexes a) d'un lien officiel entre le CRDI et l'ONU et les organisations apparentées, à travers la nomination au Conseil du CRDI de gouverneurs non-canadiens par le Secrétaire général des Nations Unies et b) l'idée d'une collaboration multilatérale plus formelle entre les organismes d'Action 21 tels que le PNUE, le PNUD, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), les principaux organismes d'aide bilatérale comme l'ACDI, et les ONG internationales de premier plan. C'est dans ce cadre de collaboration multilatérale que le CRDI serait appelé à jouer un rôle clef. Une concertation s'impose avec ses anciens et nouveaux collaborateurs pour faire de ce passionnant concept de **partenariat mondial pour Action 21** une réalité.

2.3 Le CRDI et la création de compétences pour l'action gouvernementale et la recherche sur l'environnement

La nécessité de favoriser la recherche et la formation en vue du renforcement de la capacité des pays en développement est, depuis longtemps, au centre des préoccupations. Le Sommet planète Terre et Action 21 ont fourni l'occasion d'attirer l'attention sur l'urgence que les pays en développement puissent sans tarder entreprendre la **planification écologique, les examens préalables des incidences environnementales et les études d'impact des projets mis en oeuvre et être ainsi en mesure de contribuer en partenaires égaux aux négociations internationales en la matière.** Le besoin est d'autant plus pressant qu'une condition de respect de l'environnement accompagne l'aide que les pays du Nord accordent au développement. Il faut prendre acte du fait que nombreux sont ceux qui, au Sud, s'inquiètent de la croissance économique et qui jugent la poursuite d'objectifs écologiques susceptible de compromettre leur avenir économique.

Toutefois, les pays en développement ne peuvent plus se permettre d'ignorer les questions de l'environnement, à la fois à cause dépendance de l'aide du Nord et de la conviction diffuse que le développement d'où la dimension écologique serait absente n'est pas viable et que la qualité de vie de leurs populations se détériorerait si la dégradation de l'environnement se poursuivait sans frein. Dans le même temps, des techniques variées telles que l'examen préalable et les études d'impact environnemental, sont mises en place dans les pays du Nord dans le cadre des mesures de protection et d'atténuation de l'impact sur le milieu et pour la résolution de conflits sur des modèles plus viables d'exploitation des ressources, cependant que leur adaptation et application dans le Sud laissent à désirer. Il est donc urgent de renforcer les capacités des pays en développement afin qu'ils se dotent d'une véritable politique de l'environnement et entreprennent des recherches préliminaires et des études d'impact.

Le CRDI a acquis une expérience considérable en ce qui concerne la création de compétences en matière de politiques et de recherche, y compris dans des projets à l'échelon national et local et dans la mise en oeuvre de dispositifs structurés et non. En conséquence, on peut escompter que ce savoir-faire, dans des secteurs comme l'agriculture, l'éducation, les établissements humains et la santé servira avantageusement au renforcement de la capacité afférente à la politique de l'environnement. Certains travaux de recherche vont dans cette direction. Par exemple, un projet de petites subventions mené de concert par l'Université Queen's et l'Université Makerere d'Ouganda incite les gestionnaires des organismes gouvernementaux à préparer des thèses sur des sujets touchant à la protection de l'environnement. Deux projets sur l'écosystème du Mont Everest s'attachent de manière significative à élargir la capacité des gouvernements du Népal et du Tibet à gérer l'interaction des populations et des parcs. Un autre projet a permis à un consortium d'ONG oeuvrant en faveur de l'environnement (ONGE) de préparer leur propre rapport sur l'état de l'environnement au Nigéria.

En tant qu'organisme d'Action 21 et de concert avec ses partenaires, le CRDI examinera les voies et moyens par lesquels les pays en développement pourront se doter d'une politique de l'environnement et mettre rapidement en place les institutions et réglementations appropriées. Un des instruments prépondérants du renforcement de la capacité est l'accès au savoir et le CRDI a acquis une expertise remarquable dans les domaines des sciences de l'information et de la communication. C'est pour cette raison aussi qu'il a été élu dépositaire des documents d'archives de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland). Les archives Brundtland ont trouvé place dans sa bibliothèque, où les chercheurs du monde entier peuvent les consulter à loisir.

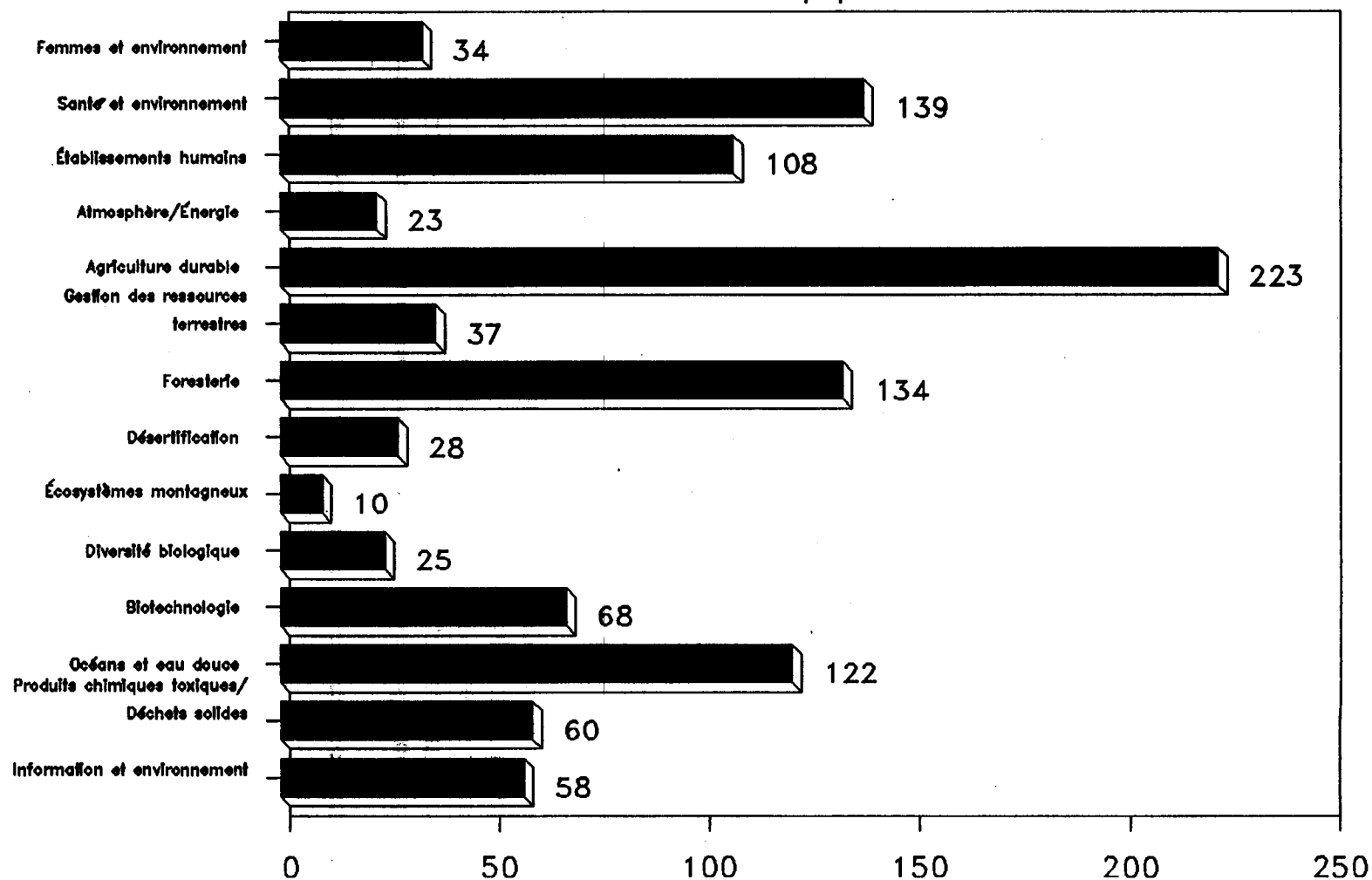
Les deux diagrammes à barres ci-joints représentent les projets en cours concernant l'environnement et le développement, regroupés par thème d'Action 21. Le premier indique le nombre de projets et le second l'affectation en dollars. Un complément de détails sur les réalisations accomplies dans le domaine du développement durable et les projets d'avenir sont fournis dans la section suivante, dans le même ordre de présentation des thèmes d'Action 21 énumérés dans les diagrammes.

- À ce jour, le CRDI administre 1 645 projets, dans plus de 100 pays. De ces projets « en cours », plus de la moitié ont un **lien direct** avec les priorités d'Action 21. Leur valeur s'élève à plus de 200 millions de dollars, sur une affectation globale de 343 millions de dollars, tous projets confondus.
- **Protection et promotion de la santé** est un secteur de concentration majeur, notamment en ce qui a trait à la compréhension et à la prévention des facteurs de risque sociaux, culturels et environnementaux pour la santé des groupes vulnérables (populations démunies des zones urbaines, peuples autochtones, réfugiés et personnes déplacées par effet de migrations forcées, femmes et enfants, etc.) ainsi qu'aux mesures de lutte contre les maladies transmissibles et en matière de nutrition, planification familiale et espacement des naissances, impact des pesticides sur la santé, conditions de santé et sécurité au travail dans les pays en développement, eau potable, assainissement et organisation de régimes viables de soins de santé communautaire.
- **Établissements humains** : reconnaissant que dans le monde un plus grand nombre de pauvres vivront dans les villes qu'en milieu rural, le CRDI a été très actif dans les principales propositions d'ACTION 21 : sécurité alimentaire des zones urbaines, impact environnemental des grandes villes, problèmes de santé des pauvres, logement, secteur parallèle, participation sociale, aménagement urbain et gouvernement local. Un grand nombre de projets dans ce domaine ont pour cadre l'Afrique australe.
- **Agriculture et développement rural durables** est le principal domaine de concentration, avec des programmes destinés notamment à la sécurité alimentaire des populations démunies, la réduction de la dépendance chimique, la fertilité des sols, la lutte intégrée, la viabilité et la rentabilité des petits systèmes d'exploitation agricole.
- **Ressources forestières** : la recherche de pointe vise l'intégration agroforestière et une exploitation rentable sans destruction de la forêt, avec accent sur la valeur des produits récoltés et utilisés de manière rationnelle (par ex. bambou

et rotin et entreprises à petite échelle).

- **La lutte contre la désertification** est un programme prioritaire sur le continent africain où des projets sont mis en oeuvre selon une méthode d'approche intégrée aux moyens d'existence viables, par exemple au Sahel (gestion des terres de parcours, fertilité des sols, boisement et production animale).
- **Diversité biologique** : l'action du CRDI se focalise sur la protection de l'habitat en vue de la conservation de la diversité biologique; de nouveaux projets seront axés sur la gestion de la diversité biologique au sein des collectivités et en milieu rural ainsi que sur les connaissances des plantes, des animaux et des écosystèmes vitaux au niveau des communautés. Le lien avec le savoir des femmes et la protection de l'environnement est jugé particulièrement important.
- **Pêche et gestion durable des ressources en eau** : les activités s'étendent aussi bien aux ressources d'eau douce qu'à celles de l'océan, notamment en ce qui a trait à l'accroissement de la production alimentaire que procurent les ressources aquatiques et à leur gestion durable. Le CRDI appuie également les principaux réseaux qui étudient les questions relatives à l'approvisionnement en eau des agglomérations urbaines.

ACTIVITÉS DU CRDI DANS LES GRANDS DOMAINES D'ACTION 21
REGROUPÉES SELON LES PROPOSITIONS THÉMATIQUES
DU COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA CNUED
 Nombre de projets en cours

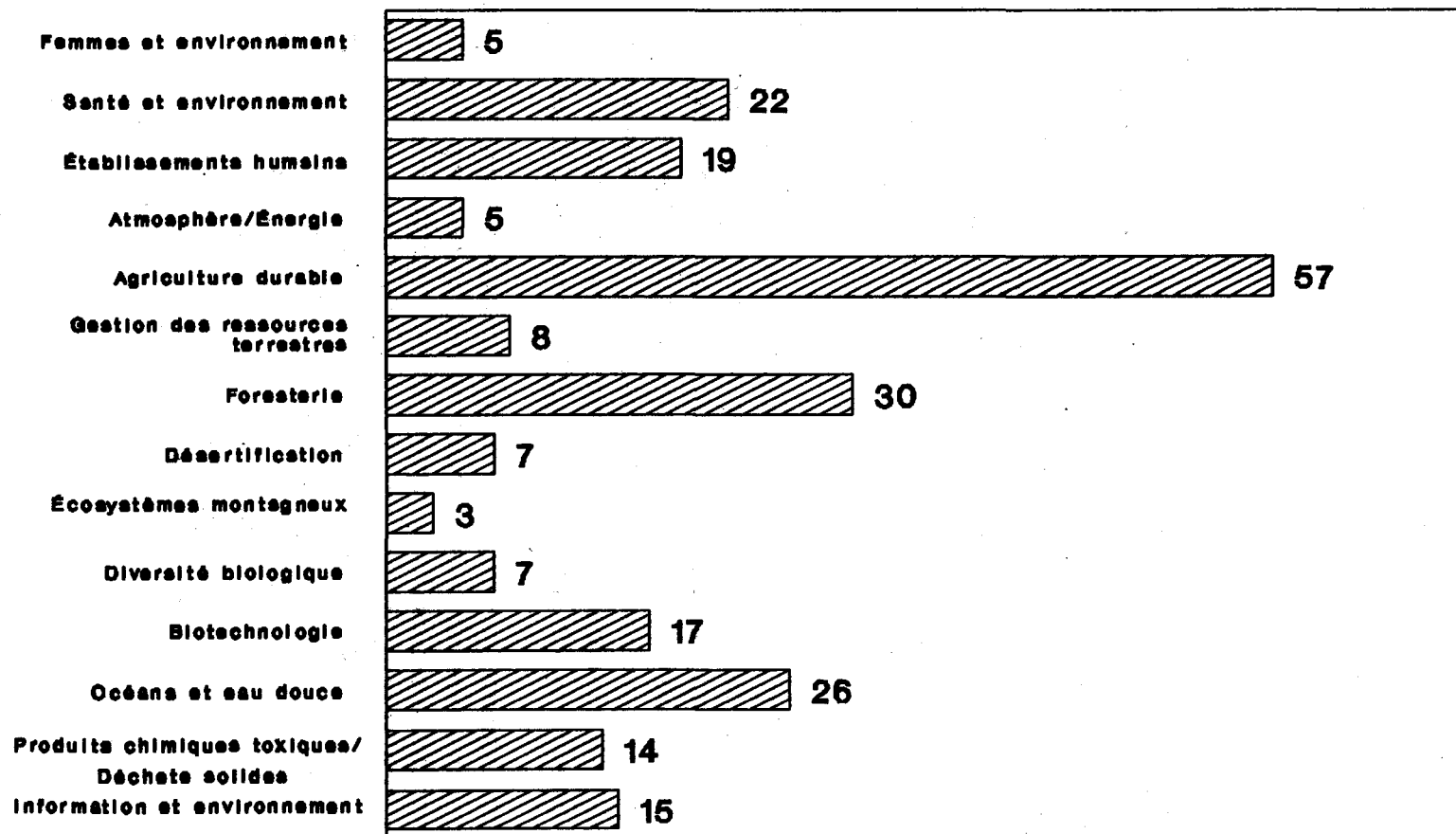


Juillet 1992

Nombre de projets en cours sur un total de 1 645 projets actuellement subventionnés

ACTIVITÉS DU CRDI DANS LES GRANDS DOMAINES D'ACTION 21 REGROUPEES SELON LES PROPOSITIONS THÉMATIQUES DU COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA CNUED

Sommes affectées entre 1987 et 1992 (millions de \$ CAN)



Au total, plus de 200 millions de dollars ont été affectés à des projets en matière de développement durable, sur un montant de 343 millions de dollars affecté à la totalité des projets en cours du CRDI.

3.1 Dynamique démographique et durabilité

Le problème

Les prévisions de croissance de la population du globe ont été, récemment, révisées à la hausse par l'Association de planification familiale des Nations Unies (APFNU) et font état de 5,7 milliards de personnes en 1992, de 6,4 milliards dès 2001 et d'une population qui en 2020 se situera entre 8 et 9 milliards. Cette croissance surviendra à quatre-vingt-quinze pour cent dans les pays en développement, rendant extrêmement difficile pour la plupart des gouvernements du Tiers-Monde de faire face aux besoins croissants de leurs populations sur le plan des services (soins de santé, éducation, eau potable, élimination des déchets, etc.) et de la qualité de la vie. L'explosion démographique (estimée en moyenne à 6 % par an) touchera certaines villes en particulier (Mexico, Rio de Janeiro) y rendant la vie des masses misérable et insoutenable. Les pouvoirs publics devront affronter l'immense tâche d'assurer l'approvisionnement des populations urbaines, tandis qu'ils éprouveront les effets d'une sécurité et d'une autonomie alimentaires amoindries.

De nombreuses délégations présentes à la CNUED ont admis que la question démographique, bien que controversée, constitue un élément incontournable de l'équilibre entre environnement et développement, et qu'elle ne saurait être éludée. De ce fait, on est en voie de parvenir sur le plan international à un accord visant à reconnaître qu'un meilleur équilibre entre croissance et répartition de la population est nécessaire pour la survie et le développement humain ainsi que pour la protection et la saine gestion des ressources naturelles restantes et des écosystèmes de la planète.

Présence du CRDI

Au moyen de programmes et projets de recherche à volets multiples, le CRDI fait écho aux préoccupations exprimées par l'ex-président de la Banque mondiale, Robert McNamara, à savoir que « les intérêts des pays en développement comme des pays développés - et notamment ceux des femmes et des enfants dans les pays moins avancés - réclament des mesures immédiates » et que « l'accroissement de la population conjugué à toutes les implications pour l'environnement et le développement constitue un sujet d'inquiétude ». Beaucoup d'efforts ont été déployés dans la recherche sur les techniques de contraception et l'éducation familiale, en reconnaissant que l'espacement des naissances - et la planification familiale - ont des effets très positifs sur la santé des familles, notamment sur le plan de la réduction des taux de morbidité et mortalité maternelles et de mortalité infantile.

Des enquêtes quantitatives ont été menées pour apprécier la portée des pratiques contraceptives ainsi que des études qualitatives destinées à recueillir des données sur la perception des personnes qui font ou qui seraient susceptibles de faire usage de contraceptifs et d'autres études visant à mesurer la réussite des consultants dans leur effort d'information, l'efficacité des services offerts et les mécanismes permettant

d'assurer un suivi à long terme. De tels travaux ont été entrepris pour déterminer le degré de satisfaction des usagers à l'égard des méthodes de contrôle des naissances, des systèmes de distribution, des mesures de suivi et même des modalités d'abandon, toujours en partant de la prémisse qu'à terme le facteur de succès dans les pratiques contraceptives demeure la satisfaction des personnes concernées.

La recherche sur la mise au point du premier vaccin contraceptif se poursuit depuis dix-sept ans. Le projet, proposé par l'Institut national d'immunologie de New Delhi et co-financé par le CRDI et le gouvernement de l'Inde, vise à offrir aux femmes - par une méthode peu onéreuse, sûre, efficace, réversible et confidentielle - une solution de rechange en matière de planification familiale d'ici à la fin de notre décennie et à rendre accessible le produit pharmaceutique dans un délai raisonnable. Les résultats récents des essais cliniques menés à l'échelle internationale sur le vaccin prototype confirment que le projet a de grandes chances de constituer une percée importante dans l'optique du développement.

Ce projet témoigne de l'opportunité d'appuyer des idées de recherche qui émanent des scientifiques et des institutions du Sud. Il ne fait aucun doute que le flux de connaissances et de transferts technologiques Sud-Nord profitera, en fin de compte, à tous.

Nombre d'analyses démographiques ont été financées : étude de l'exode forcé de populations pour cause de guerre (Liban), établissement des réfugiés (Somalie), exode des femmes rurales dû à la sécheresse (Mali). Le CRDI a subventionné des études abordant divers aspects et dimensions de la dynamique démographique, y compris l'impact de l'urbanisation et de la croissance urbaine sur la sécurité alimentaire et les terres arables disponibles. Il a en outre aidé des pays comme la Colombie à organiser des bases de données démographiques permettant un meilleur aménagement et répartition de ressources, et des pays comme le Népal à créer des bases de données sur le lien entre les phénomènes de migration, d'une part, et l'incidence sur la participation des femmes à la vie économique, de l'autre.

Perspectives d'avenir

En reconnaissant que dans ce domaine plus que dans tout autre, l'interdépendance de facteurs sociaux, culturels, économiques et écologiques est essentielle pour parvenir à des solutions acceptables et durables, un des principaux objectifs consistera à appuyer la recherche qui intègre les divers aspects de la dynamique démographique et de la viabilité environnementale et culturelle. Plus particulièrement, le CRDI continuera à surveiller le progrès des essais cliniques sur le vaccin anticonceptionnel et donnera préférence à la recherche qui incorpore dans l'organisation des soins de santé communautaires des mesures de planification de la famille culturellement et socialement acceptables, économiques et accessibles ainsi que des services d'espacement des naissances. Il compte appuyer un large éventail de projets et programmes qui ont à cœur le rôle de la femme

dans la société et qui auront, en dernière analyse, une réelle incidence sur la croissance démographique et la répartition de la population.

3.2 Action en faveur de la participation de la femme à un développement durable et équitable

Le problème

Des circonstances hors de contrôle ont acculé des populations entières à la pauvreté, avec une dégradation consécutive de leur cadre de vie. Mais l'importance du rôle des femmes dans l'usage et la participation à la gestion des ressources naturelles est apparue seulement à une époque récente. Dans ce domaine, la recherche et les actions de développement ont été quelque peu limitées ou ne sont pas allées suffisamment loin.

Présence du CRDI

Le CRDI a tenté de comprendre les causes et les effets de la pauvreté conduisant à la dégradation des terres, à la disparition de la diversité biologique, au déboisement, aux cultures en bordure des rivages, à l'érosion, etc. Il a voulu associer à sa réflexion, dans un processus de prise de décisions fondé sur la concertation, des agriculteurs des deux sexes, des pêcheurs, des sylviculteurs et des villages entiers pour qu'ils adoptent des pratiques susceptibles de garantir la survie en équilibre avec le milieu de vie. De plus, le CRDI a voulu élargir sa méthode d'approche et son optique en s'empêchant de considérer isolément la femme dans son lien à l'environnement, séparée des rôles incombant à l'homme. Il s'est interdit de fonder son analyse sur un prétendu lien spécial de la femme avec la «nature» et examine toujours d'une manière dynamique et interdisciplinaire la répartition des rôles entre les sexes, les responsabilités et les droits en matière de gestion des ressources naturelles sans négliger les besoins particuliers et la contribution des hommes et des femmes.

Perspectives d'avenir

La recherche qui analyse et valorise les intérêts communs des hommes et des femmes (par ex. accroissement durable de la production alimentaire de l'exploitation, prévention des risques découlant de l'emploi de pesticides) et qui répond aux attentes de groupes différents (classes, composantes ethniques ou genre confondus) en favorisant leur participation comme interlocuteurs ou bénéficiaires mérite d'être encouragée. Une attention particulière doit être accordée aux difficultés associées à la gestion des ressources, à la résolution des conflits relatifs aux droits et obligations respectifs des hommes et des femmes et à la sauvegarde des cultures autochtones. Le CRDI vise à relier la gestion des ressources locales à la prise en charge des collectivités et des divers groupes, et ce, par le renforcement de leurs structures et institutions. Le savoir ainsi

engendré, associé à la participation active des collectivités, débouchera sur des décisions d'orientation stratégique. Les actions en matière de promotion de la femme et d'environnement feront appel à la participation communautaire dans ces domaines : cultures vivrières qui protègent les moyens de subsistance sans dégradation des écosystèmes ou épuisement des ressources du milieu; éducation et sensibilisation des ménages et de la collectivité; établissement de réseaux Sud-Sud de groupes confrontés à des problèmes semblables et actions concrètes au niveau local pour la viabilité des savoirs autochtones, s'agisse-t-il de la disparition de la diversité biologique, des ressources aquatiques et des exploitations agricoles intégrées.

3.3 Protection et promotion de la santé

Le problème

Tous les ans, dans le monde en développement, quelque 15 millions d'enfants meurent des suites des infections et de la malnutrition, et donc à un rythme de 40 000 enfants chaque jour et de près de 2 000 enfants chaque heure. Un demi million de femmes meurent de complications associées à la grossesse. Les nouveaux-nés qui survivent doivent résister aux assauts répétés de la maladie. Des millions de personnes souffrent de parasitoses, lésions, cécité et troubles graves de divers ordres. La maladie chez l'enfant et à l'âge productif est cause de misère, constitue un fardeau social et entrave le développement économique. Environ 1,5 milliard de personnes dans le monde sont privées de tout soin primaire de santé.

Présence du CRDI

L'expérience enseigne que si les causes de la maladie sont multiples, santé, développement et pauvreté sont intimement liés. La santé est un droit humain essentiel et le développement durable est un vain mot pour des populations affligées par la maladie et une santé déficiente. Considérant l'impossibilité de résoudre les problèmes de santé par une méthode d'approche sectorielle ou par recours à une technique ou discipline unique, le CRDI appuie la recherche qui aborde les problèmes prioritaires de santé d'un point de vue ample et multidisciplinaire.

Dans ce contexte, les problèmes de santé liés à l'environnement ont fait l'objet d'une attention méthodique depuis 1987, notamment en ce qui concerne l'étude des facteurs socio-culturels et comportementaux qui influent sur les risques spécifiques. La recherche qui vise à comprendre les déterminants de la santé et du développement humain et à optimiser la réponse sociétale aux besoins qui s'expriment à cet égard est donc vivement encouragée.

Citons quelques domaines qui revêtent une grande importance en matière de santé-environnement : effets de la pollution atmosphérique sur la santé, impact de l'usage des pesticides sur la santé publique et l'agriculture et lutte contre les vecteurs des maladies parasitaires par des méthodes respectueuses de l'environnement. Dans la perspective du développement durable, le CRDI met un accent particulier sur l'hygiène du milieu de travail. Ce sujet tient une place d'une importance accrue à mesure que les pays en développement poursuivent leur industrialisation.

Perspectives d'avenir

La recherche sur les risques de maladie et les déterminants de la santé comme préalables à une identification des ouvertures de changement sera intensifiée. Les connaissances nouvellement acquises prendront en compte les composantes socio-comportementales et les déterminants de l'hygiène du milieu qui dans les pays en développement sont souvent à l'origine d'une santé déficiente. Afin qu'il soient efficaces, abordables et viables, les systèmes de santé doivent être renforcés. Le CRDI continuera à oeuvrer sur les devants de la scène internationale en abordant les questions de la santé et du développement selon une approche intégrée et globale.

Les orientations futures inclueront les changements de l'environnement planétaire et la santé. Dans le monde en développement, l'air, l'eau et les chaînes alimentaires sont très pollués par effet d'agents chimiques, physiques et biologiques et ces phénomènes de portée globale mettent en sérieux péril la santé des populations du Tiers-Monde. Le créneau spécifique de ce domaine d'activité consistera à aider les pays en développement à prédire, élucider et, si possible, intervenir contre les effets sur la santé des facteurs suivants : modifications de l'incidence des maladies non infectieuses, effets du déboisement sur les vecteurs des maladies parasitaires, impact environnemental de la pression démographique et de la transition vers la santé, santé et maladie associées à l'urbanisation accélérée.

3.4 Promotion d'un modèle viable d'établissements humains

Le problème

La croissance récente de l'économie mondiale met gravement en péril la stabilité des milieux urbains où tend à se concentrer une grande partie de l'humanité. Le rythme d'expansion des métropoles (6 %) est deux fois supérieur à la croissance moyenne de la population mondiale. Les infrastructures sont surchargées à l'extrême. Dans les villes des pays développés mais plus encore dans celles des pays en développement, une demande sans frein, une répartition injuste et le gaspillage des terres, de l'eau, de la nourriture, du combustible et d'autres ressources rurales, conjugués à l'injection incontrôlée de rejets dans l'environnement, intensifient le stress tout en amoindissant la

productivité économique et en accroissant les tensions sociales. Les établissements urbains ont, globalement, mis à dure épreuve et pollué le cadre naturel de vie. Bien qu'ils soient le lieu de convergence des grandes idées et des initiatives prises en vue d'un développement durable, ils exigent des solutions encore plus novatrices pour leur propre survie.

Présence du CRDI

Depuis plusieurs années la recherche sur les procédés de gestion urbaine essentiels au traitement des points les plus névralgiques (approvisionnement alimentaire urbain, évacuation des déchets, hygiène, transports, énergie, eau potable et assainissement, logement, etc.) reçoit une attention soutenue. Afin d'être viable, la gestion des environnements urbains doit être prise en charge par les gouvernements locaux en collaboration étroite avec la collectivité qu'ils représentent. L'évolution politique récente de nombreux pays en développement vers une démocratisation et décentralisation accrues, dans le contexte d'une grave crise financière de l'appareil public, place les autorités locales dans l'obligation de repenser les modalités de la prestation des services. En conséquence, le CRDI a soutenu en Amérique latine un important réseau visant à évaluer et à recommander les changements requis pour un meilleur aménagement des conduites d'amenée d'eau et d'égouts et la gestion des déchets dans quatorze villes de sept pays différents. En Afrique, considérant que l'environnement urbain ne pourra être viable que si les plus démunis ont accès à des ressources suffisantes pour satisfaire leurs besoins essentiels, des études permettant d'apprécier la portée de la privatisation des fonctions municipales et d'un recouvrement des coûts de services plus approprié ont été réalisées.

Les actions sur l'environnement urbain peuvent avoir un effet déstabilisant et accroître l'insécurité des pauvres en matière de logement et d'emploi. Un réseau mondial a tenté de comprendre les processus, les conséquences et les oppositions concernant les expulsions urbaines et à examiner les moyens d'atténuer les effets des évictions ou d'en prévenir l'occurrence. Il est de plus en plus difficile de nourrir les pauvres des villes et la recherche a envisagé les moyens de faciliter l'accès, du point de vue économique et physique, à des approvisionnements suffisants, sûrs et fiables, en prenant également en compte le rôle réel et potentiel de l'agriculture urbaine. Puisqu'il ne saurait y avoir d'établissement urbain viable sans création d'emplois, le CRDI a encouragé la recherche destinée à élargir, diversifier et améliorer la ressource foncière et la prestation de services redevable au secteur parallèle, comme prémisses des solutions de remplacement conduisant à une gestion locale de l'environnement urbain plus juste et continue.

Plus tôt dans l'année, Westview Press a mené à terme une recherche de pointe, financée de concert par le CRDI, SCHL, ACDI et CNUEH, faisant le lien entre développement durable et établissements humains dans toutes les régions du monde. L'étude trace les caractéristiques démographiques et géographiques de chaque région, dresse les scénarios découlant d'un réchauffement climatique possible, fait l'analyse des points névralgiques

(selon ce qui a été décrit ci-dessus), traite de l'économie de la politique de l'environnement urbain et envisage les perspectives d'avenir et les orientations proposées.

Perspectives d'avenir

Les donateurs, les chercheurs et les organismes d'aide au développement ont étonnamment tardé à financer les travaux, à entreprendre les études et à utiliser l'information sur les circonstances qui font en sorte que les villes des pays en développement sont à l'origine d'une détérioration du milieu ambiant et sur les mesures à prendre pour éviter ou atténuer ces problèmes. Les principaux donateurs commencent à peine à s'intéresser à ces graves problèmes urbains et très peu d'organismes mettent en oeuvre des programmes de recherches sur l'environnement urbain. Ces derniers tendent pour la plupart à améliorer la capacité de gestion par les voies officielles (transferts d'instruments réglementaires et économiques). Le CRDI croit qu'une telle démarche n'a produit que des résultats et des avantages limités et qu'elle ne suffira pas à modifier les comportements dans les grandes villes du Tiers-Monde. Le succès risque d'être moindre si la collectivité ne prend pas une part active aux choix, à l'implantation et à la gestion de solutions locales.

Des travaux de recherche qui amèneront ces agglomérations urbaines à comprendre leur vulnérabilité devant les risques physiques et les crises attribuables à la pollution de l'eau et à l'accumulation des déchets et à trouver les réponses techniques et sociales appropriées seront entrepris dans la poursuite des objectifs suivants : oeuvre de sensibilisation, mobilisation, organisation et renforcement des capacités des collectivités les plus fragiles en vue d'une meilleure prévention et atténuation des problèmes urbains; consolidation du rôle de conseil et d'orientation des centres de recherche en vue de la promotion, de la surveillance et de l'évaluation des changements requis. Les connaissances passées et récentes ainsi que l'expertise acquise en matière de gestion urbaine seront utiles pour promouvoir les solutions socialement et économiquement porteuses et propres à prévenir et à surmonter certains problèmes fortement interreliés de l'environnement en milieu urbain.

L'urbanisation accélérée, les modes de consommation plus répandus et l'augmentation des émissions industrielles et des véhicules contribuent au rejet de substances toxiques et polluantes dans l'atmosphère. Le bois et le combustible fossile utilisés pour le chauffage et les usages domestiques sont également une source de pollution atmosphérique. Dans les deux cas, les risques pour la santé s'intensifient.

Cinq projets complémentaires sur les effets de la pollution atmosphérique sur la santé en Amérique latine, Afrique et Asie se poursuivront. Ces travaux ont pour objet de documenter sans ambiguïté possible la corrélation entre pollution atmosphérique et santé. Dans certains cas, la possibilité concrète d'aider les collectivités locales à faire face à ces risques croissants pour la santé liés à l'environnement est mise à l'épreuve.

3.5 Protection de l'atmosphère : procéder à la transition énergétique

Le problème

Le problème de la pollution atmosphérique est la résultante de facteurs multiples et complexes, lesquels affectent le microcosme à l'une des extrémités (individus ou ménages) et, à l'autre, le macrocosme, c.-à-d. la planète elle-même et les changements climatiques qui en découlent. Dans une large mesure, les variations de la qualité de l'air sont dues à l'ampleur sans précédent de la consommation énergétique. L'accès aux sources d'énergie est, bien sûr, essentiel au développement mais une utilisation prodigue et irrationnelle s'est avérée dommageable autant pour les humains que pour la planète. C'est pourquoi, une attention particulière a été consacrée aux liens entre utilisation énergétique, bien-être humain et protection de l'atmosphère.

Présence du CRDI

C'est vers la fin des années soixante-dix qu'ont été entreprises les premières études de la qualité de l'air auprès des ménages du milieu rural, et notamment sur les modalités d'approvisionnement en bois de chauffe et l'utilisation de poêles à bois de meilleure qualité. Le travail s'est poursuivi dans le cadre de deux projets plus amples, le premier (Réseau d'étude sur l'innovation et l'évaluation de la technologie rurale, RETAIN) étudiant les potentialités et les obstacles liés à une diffusion plus répandue des systèmes énergétiques de remplacement, le second (Groupe de recherche en matière d'énergie) consacré à l'examen des grandes questions issues de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables (Nairobi, 1981). Le Groupe a entrepris des études de pointe sur les systèmes énergétiques existants et les solutions de remplacement dans les pays en développement et a contribué à mettre plus directement l'accent sur le lien entre énergie et environnement, par exemple par l'adjonction du facteur d'impact sur l'environnement à un modèle réel d'offre et de demande énergétique dans les pays en développement. Une attention spéciale a été accordée aux zones urbaines, lors de la détermination du lien entre utilisation de l'énergie dans les ménages et la qualité de l'air en milieu urbain.

À l'échelon international, il a été possible de financer plusieurs études sur l'effet de serre, y compris l'établissement d'un centre de recherches et d'information pour l'Asie du Sud siégeant à l'Institut de recherches énergétiques Tata de New Delhi. À ce jour, le CRDI appuie les travaux d'universitaires et de chercheurs du secteur public en Tanzanie et au Zimbabwe qui, dans le cadre d'un réseau mondial, mesurent l'importance des émissions de gaz à effet de serre dans ces deux pays. Cette étude unique sur le continent africain est considérée comme un projet pilote pouvant être reproduit à l'avenir dans d'autres pays.

Perspectives d'avenir

Les travaux sur la protection de l'atmosphère se situeront aux échelons municipal et national, plus encore qu'au niveau des ménages ou des effets globaux. Une partie de cet effort tendra à définir les impacts de la pollution atmosphérique et de l'effet de serre sur des municipalités et des pays particuliers, ainsi que sur les options techniques et réglementaires pouvant être mises en oeuvre dans les pays en développement afin de réduire, atténuer ou éviter ces conséquences délétères.

3.6 Promotion de l'agriculture et du développement rural durables (y compris l'approche intégrée à l'exploitation des ressources terrestres et le contrôle des pesticides)

Le problème

Produire les aliments destinés à nourrir une population qui aujourd'hui s'élève à 5,7 milliards de personnes et qui dépassera les six milliards d'ici à l'an 2000 représente pour l'humanité un des plus grands défis. Plus de 96 millions de personnes naissent chaque année. Or, la demande alimentaire est particulièrement aiguë dans les pays en développement où la plupart des denrées sont produites par de petits exploitants. La pression démographique oblige ces populations à la culture de terres marginales (dont le rendement exige des intrants importants) et au déboisement de forêts précieuses au demeurant. L'expérience tend à indiquer de plus en plus que l'emploi intensif d'engrais et de pesticides industriels, largement utilisés dans les systèmes agricoles des pays du Nord, excède les moyens de la majorité des petits fermiers et est écologiquement non viable à long terme, spécialement dans les écosystèmes les plus fragiles. Il est reconnu que des pratiques d'exploitation de rechange aboutissant à une production vivrière durable exigent un meilleur usage des ressources accessibles localement (sols, engrais organiques, eau, plantes, arbres, animaux, biocides naturels et méthodes culturelles traditionnelles).

L'OMS a classé l'empoisonnement humain par les pesticides parmi les problèmes de santé qui menacent les populations des pays en développement. Les études et les données de la recherche indiquent que bon nombre de pesticides offrent non seulement une résistance à la dégradation environnementale mais encore qu'ils s'accumulent dans les aliments et les tissus humains. Il est de domaine public que, bien qu'ils soient sévèrement contrôlés ou même interdits dans certains pays développés, quelques-uns des pesticides les plus dangereux pour l'environnement et les plus biotoxiques continuent d'être exportés et utilisés dans les pays en développement, notamment en agriculture.

La destruction rapide de la diversité biologique, végétale ou animale qu'elle soit, par effet de l'introduction d'hybrides, de la monoculture ou des pâturages contrôlés dans les

pays en développement ne cesse d'inquiéter et des mesures doivent être prises sans tarder pour contrer ces tendances.

Présence du CRDI

Le soutien va à l'agriculture durable peu consommatrice qui vise à des cultures diversifiées, exigeant peu d'intrants et régénératives ainsi que des cultures organiques qui préservent la fertilité des sols et résistent aux ravageurs et aux maladies. Dans ce contexte, les facteurs de production externes, tels que les engrais minéraux, les pesticides, les semences hybrides devraient trouver un emploi compatible avec la viabilité de l'exploitation et les besoins particuliers des exploitants locaux.

Les recherches sur les systèmes d'exploitation agricole y compris les cultures céréalières et horticoles, les plantes-racines et les oléagineux, l'élevage (grands et petits ruminants, volaille), les plantes à usages multiples (fourrage, plantes fixatrices d'azote, bois de feu) et l'aquaculture se poursuivent. L'accent est mis sur la participation des exploitants et la valorisation de leurs pratiques et savoirs traditionnels afin de les aider à améliorer la productivité dans le cadre d'un système durable et écologiquement rationnel. D'autres travaux portent sur le stockage, la transformation et le marketing des produits alimentaires.

Conformément à son désir de mettre en valeur les connaissances et les pratiques autochtones et traditionnelles dans les pays en développement, le CRDI met l'accent sur les recherches qui préconisent l'utilisation de pesticides biologiques. Les projets financés jusqu'à ce jour prévoyaient l'essai et la promotion de pesticides ne portant pas atteinte à l'environnement et que les petits exploitants peuvent obtenir à bon compte. De précieuses devises peuvent ainsi être destinées à d'autres priorités.

Un des projets tente de cerner la nature du problème de l'emploi de pesticides dommageables et de concevoir les solutions appropriées et un plan de mise en application. Un comité directeur relevant du Centre Keystone, organisme réputé pour son habileté à résoudre des problèmes très controversés, a été formé pour élargir le processus de concertation. Les participants à cette table de concertation comprennent les représentants des fabricants de pesticides, des ONG venant des pays en développement et des pays industrialisés et d'autres intervenants y compris les organismes d'aide.

Perspectives d'avenir

Voici quelques domaines prioritaires vers lesquels s'orienteront les activités futures : préservation de la diversité biologique au niveau communautaire (protection de la diversité génétique chez l'exploitant agricole; défense des systèmes de connaissance autochtones; rôle de la femme et ressources génétiques), agriculture durable peu consommatrice (lutte intégrée; nouveaux pesticides; gestion intégrée de la fertilité des

sols; emploi d'agro-minéraux locaux) et écosystèmes menacés (systèmes d'exploitation montagneux durables; stabilisation de l'agriculture itinérante sur brûlis et solutions de rechange; renforcement des systèmes autochtones durables). Le Centre accordera son attention à trois autres domaines : sécurité alimentaire sans dégradation de la ressource (impact des pressions alimentaires sur la destruction de la ressource; mise en oeuvre de systèmes productifs d'exploitation agricole à faible risque; formes d'accès aux ressources productives; gestion des ressources en copropriété), exigences économiques et viabilité des ressources locales (systèmes de marché et décisions en matière de production; encouragement à l'exploitation avisée des ressources), recherche sur la chaîne production-consommation (amélioration simultanée de la productivité et de l'environnement relative à la culture de denrées essentielles par l'entremise d'ajustements techniques, organisationnels et décisionnels et renforcement de la recherche sur les systèmes d'exploitation agricole).

Dans ce domaine de la recherche, certains aspects posent des défis de taille : tout d'abord sur le plan méthodologique, notamment en ce qui a trait à l'élaboration d'indicateurs de viabilité efficaces et efficaces, y compris l'obtention de données par genre sous une forme désagrégée, puis sur le plan technique en vue de l'optimisation conjuguée de la productivité, de la durabilité et des effets sur l'environnement et, finalement, sur le plan institutionnel où il s'avère opportun de décourager fortement les pratiques destructives des ressources tout en encourageant une saine gestion.

3.7 Lutte contre le déboisement

Le problème

Chaque année, une portion de forêt tropicale égale à la superficie du Portugal est détruite. Le rythme de déforestation tropicale, qui était de 9 millions d'hectares en 1980 est allé sans cesse croissant et s'élevait à 16,8 millions d'hectares en 1990. Bien que ces forêts ne recouvrent que 9 % des terres du globe, elles abritent 50 % de toutes les espèces végétales et animales connues et une proportion encore plus grande d'insectes (80 %) et de primates (90 %). Mais les pays du Nord comme le Canada ne peuvent se placer en parangons de vertu : sur trois arbres récoltés au Canada, seul un nouvel arbre est planté. Il y a donc lieu de craindre que, d'ici à la moitié du XXI^e siècle, il ne reste que des broussailles de l'immense forêt canadienne. Ces forêts sont pourtant le coeur et les poumons de la Terre. Elles préviennent l'érosion des sols, préservent la qualité de l'eau, en règlent l'écoulement et filtrent la pollution particulaire. Elles fournissent aliments, médicaments et logement, sont une source de revenu et limitent le réchauffement global de la planète. Le déboisement est bel et bien un problème mondial.

Présence du CRDI

Des actions en faveur d'une gestion et d'une exploitation durables des ressources des forêts tropicales ont été menées dans deux domaines principaux :

1. L'agroforesterie joue un rôle décisif pour l'accroissement de la productivité agricole et de la viabilité des systèmes d'exploitation agricoles à petite échelle; elle prévient l'érosion et améliore ou rétablit la fertilité des sols et procure de nombreux produits essentiels (aliments, bois de chauffage et fourrage animal) à des ménages à faible revenu. Elle peut réduire et même ne plus rendre nécessaire l'empiètement des exploitants sur des espaces forestiers. Les techniques sylvo-agricoles peuvent également être employées pour amender des forêts dégradées. La recherche en agroforesterie est en voie de trouver des solutions à l'agriculture itinérante sur brûlis pratiquée par les petits exploitants. Un tel effort permettra d'établir quelles espèces végétales et quels arbres présentent pour les fermiers d'avantages multiples, notamment sur le plan de la production et de la protection.
2. Les écosystèmes forestiers comprennent la totalité de la ressource forestière et non seulement les arbres. La recherche étudie le comportement dynamique des écosystèmes forestiers en réponse aux conditions du milieu, à l'activité humaine ainsi qu'aux demandes conflictuelles dont ils font souvent l'objet.

Il est assurément plus facile de parvenir à une gestion durable de l'environnement dès lors que la recherche est résolument orientée vers la reconnaissance, la compréhension et l'appréciation de la valeur des écosystèmes forestiers. À ce jour, les travaux se sont concentrés en Tanzanie et au Zimbabwe. Dans ce dernier pays, les chercheurs sont en voie d'élaborer les méthodes visant à déterminer le prix - social, culturel et économique - que les populations attachent aux ressources de la forêt. Dans la foulée, ils identifient et évaluent les systèmes de gestion autochtones. De plus en plus, le développement des ressources humaines est intégré à l'économie des ressources et à la foresterie sociale, aussi bien dans les pays du Sud que du Nord.

Perspectives d'avenir

Il conviendra d'entreprendre des recherches sur les méthodes utiles à la quantification des coûts de la disparition de la diversité biologique et d'élaborer des méthodologies permettant de quantifier les services forestiers tels que la protection des versants hydrographiques et autres ressources intangibles. Il est urgent d'entreprendre des recherches visant à trouver la manière de mieux prévoir les conséquences écologiques,

économiques et sociales de certains usages particuliers de la ressource forestière. De plus, la recherche menée en Tanzanie et au Zimbabwe, ainsi que les technologies qui en découlent, sont susceptibles d'applications qui pourront être éventuellement transférées dans d'autres régions et pays.

3.8 Gestion des écosystèmes fragiles : lutte contre la désertification et la sécheresse

Le problème

Tous les ans, le désert gagne - de manière permanente - une surface de six millions d'hectares (l'équivalent de 20 000 milles carrés). Dans les années quatre-vingts, 88 % des 473 millions d'hectares des terres arides productives de l'Afrique sudano-sahélienne étaient classés parmi les terres désertifiées. La désertification est, en tout état de cause, le stade ultime de la dégradation des terres situées dans les zones arides et semi-arides. Le processus de dégradation peut être stoppé dans sa phase initiale mais devient irréversible au delà d'un certain seuil. Ramener le désert à la vie exigerait des énormes investissements. Les effets de la dégradation des terres arides et de la désertification sont particulièrement sévères dans la bande sudano-sahélienne, en Asie occidentale et dans certaines régions de l'Asie du Sud. Ils ont entraîné d'énormes pertes de terres et de cheptel, d'importants flux migratoires et une mortalité élevée. Les causes de la désertification sont multiples : sécheresse persistante et aridité croissante des sols, surexploitation des ressources par les populations résidentes ou bien une combinaison des deux. Il apparaît essentiel d'opérer des distinctions entre ces processus sur le plan micro-écologique afin de déterminer les réponses efficaces et les stratégies de gestion des terres exposées à la désertification.

Présence du CRDI

Le CRDI a été très agissant en ce qui a trait à l'aménagement des parcours au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et au Sahel. Le Centre a mis l'accent sur l'appréciation des causes et des effets de la dégradation des terres au niveau micro-écologique, ainsi que sur l'évaluation des techniques d'économie favorables à la régénération des sols. Il a misé sur l'entière participation des populations locales à l'élaboration et à la mise en oeuvre des techniques d'amélioration et des stratégies de gestion. Quant à la prévention des risques de sécheresse, la recherche se poursuit dans les domaines de la caractérisation agro-écologique, de la récupération d'eau et de l'aménagement des terres et des eaux et a de plus en plus recours aux technologies de télédétection et de géomatique pour l'étude des zones arides. De nombreux colloques internationaux et régionaux ont été financés, tels que les III^e et IV^e Congrès international sur les grands pâturages et les rencontres de l'International Association for the Study of Common Property.

Perspectives d'avenir

Seront privilégiés les secteurs de concentration de recherches orientés vers les mesures techniques, décisionnelles et socio-économiques requises pour préserver les richesses du sol. Dans tous les cas, un usage à long terme est préférable à une exploitation fondée sur l'acquisition d'avantages immédiats et les pratiques d'utilisation dommageables sont à proscrire. Les efforts de la recherche porteront sur ces thèmes : détermination des causes de la dégradation des terres et distinction entre utilisation excessive et facteurs climatiques, technologies de mise en valeur des sols et des eaux et instruments d'aménagement, participation accrue des collectivités à la gestion des ressources et activités productrices de revenu dans les zones vulnérables afin de réduire la pression sur les ressources.

3.9 Gestion des écosystèmes fragiles : développement durable des écosystèmes montagneux

Le problème

Les écosystèmes montagneux, vitaux pour le développement durable, sont de plus en plus exposés à l'érosion et à la dégradation par effet de l'expansion des cultures et du déboisement croissant. Les terrains montagneux constituent des réserves notables de diversité génétique, notamment dans les contreforts; ils sont la source de tous les réseaux hydrographiques et influent sur le climat. Leurs flancs recèlent de précieuses ressources et protègent les populations nombreuses des vallées. Les hautes terres sont également essentielles à des activités économiques marginales comme le pâturage et la cueillette; dans le cadre de cet écosystème les populations à faible revenu peuvent trouver leur subsistance. Enfin, lorsqu'ils sont constitués en réserve naturelle ou parc national, ces espaces font partie du patrimoine mondial et attirent l'activité touristique. Des pressions internes poussant à une exploitation des écosystèmes montagneux se feront certainement jour, cependant que se manifesteront des pressions extérieures en faveur de leur protection.

Présence du CRDI

De nombreux projets se sont attachés à mettre en oeuvre les moyens aptes à l'aménagement des ressources des hautes terres de manière à en favoriser la pérennité écologique et économique. Ces études ont montré dans quelles circonstances les défrichements par incendie (agriculture itinérante) sont indiqués ou, par contre, inopportuns en terrain montagneux. Elles ont également mis en évidence les modes selon lesquels des populations d'ethnies différentes exploitent les ressources et interagissent entre elles et à l'égard des mécanismes des marchés.

Les recherches s'étendent aux liens entre l'utilisation locale des ressources renouvelables et l'aménagement utile des réserves naturelles. Dans des reliefs aussi différents que la sierra mexicaine et l'Himalaya, il importe de déterminer de quelle façon les habitants de régions nouvellement constituées en réserve peuvent continuer à exploiter cette importante richesse et tirer parti de la mesure de sauvegarde de manière à pouvoir contribuer à protéger la ressource plutôt qu'à l'exploiter davantage.

Au regard des écosystèmes des hautes terres et des montagnes, un troisième groupe d'études ont ouvert de nouvelles perspectives de relance pour l'économie locale. Ces travaux visent à trouver de nouvelles sources de revenu en réduisant les pressions qui amènent les petites collectivités à vouloir étendre les surface de culture. Des activités à valeur ajoutée englobent cette double dimension.

Perspectives d'avenir

Les orientations futures des recherches sur les écosystèmes des hautes terres et des reliefs montagneux tendront à intégrer toutes les dimensions décrites ci-dessus. Une attention particulière sera accordée à la définition et, dans la mesure du possible, à la quantification des avantages non marchands de ces écosystèmes pour un développement durable et équitable. Les projets seront mieux focalisés et, lorsqu'ils ne font partie d'un seul programme à projets multiples, devront avoir un caractère complémentaire.

3.10 Préservation de la diversité biologique

Le problème

La notion de diversité biologique englobe non seulement le nombre des espèces, mais également les variations génétiques entre espèces et les différents écosystèmes dans lesquels elles coexistent. L'extinction des ressources biologiques de la Terre se poursuit à une rythme de trois espèces par jour, soit 1 000 espèces dans un laps de 400 jours. Cette diversité biologique est particulièrement riche dans les régions tropicales du globe (la moitié des vertébrés, 60 % des espèces végétales connues et - vraisemblablement - 90 % de toutes les espèces qui peuplent la Terre). La diversité biologique est importante aussi bien à l'égard des espèces sauvages que domestiquées et l'est autant pour les pays en développement que pour les pays industrialisés. Les principales menaces pour la diversité biologique naturelle sont constituées par la disparition, l'altération et la dégradation des habitats dues à la présence humaine : accroissement et pression démographiques, surexploitation commerciale, pollution chimique et élimination des déchets non appropriée. La diversité biologique des espèces domestiquées est un domaine de la plus haute importance que les grands courants de la recherche ont eu tendance à négliger. Au sein des espèces domestiquées, la perte de diversité est due à l'adoption très diffuse de cultures génétiquement homogènes (ou monocultures),

d'élevages non diversifiés et en raison du déclin de la diversité culturelle entre les populations.

Présence du CRDI

Le CRDI a été très agissant dans le domaine de la protection des habitats et a mis l'accent sur la pleine participation des communautés concernées. Deux bons exemples de projets sont représentés par l'expansion de la zone protégée du Mont Everest et la protection de la réserve biologique de la Sierra de Santa Marta, au Mexique. À ce jour, le CRDI a contribué à faire en sorte que la diversité biologique domestiquée soit inscrite à l'ordre du jour du Groupe de travail sur les propositions d'Action 21 en matière de diversité biologique et de biotechnologie; il a apporté son concours au Dialogue Keystone sur les ressources phytogénétiques et a été au premier plan du débat portant sur les droits de propriété intellectuelle et les droits des exploitants, comme le met en évidence la publication « *S'approprier la vie* » (CRDI, 1991). Récemment, il a été possible d'organiser une réunion internationale traitant des richesses mondiales et des connaissances locales en matière de préservation de la diversité biologique.

Perspectives d'avenir

Les efforts se concentreront sur les interventions techniques, socio-politiques et économiques nécessaires pour modifier les modalités de la prise de décisions ainsi que les habitudes de production et de consommation, de telle sorte que la recherche du mieux-être à court terme concoure à la préservation de la diversité biologique à long terme. Les études tendront à **encourager la protection des habitats** par un soutien à la recherche sur la participation communautaire et sur les valeurs économiques et intrinsèques de la diversité biologique. En ce qui a trait à la **diversité biologique domestiquée**, il conviendra d'axer la recherche sur ces objectifs : analyser les forces socio-économiques et politiques conduisant à la disparition de la diversité biologique dans les exploitations agricoles, comprendre le lien entre culture et pratiques agricoles, répertorier les connaissances autochtones sur les espèces domestiquées et, enfin, promouvoir et expérimenter des méthodes de collection de plasma germinatif à l'échelon des villages, avec la participation active des populations.

3.11 Gestion écologiquement rationnelle de la technologie

Le problème

La biotechnologie - ou utilisation concrète des cellules microbiennes, végétales et animales - s'est déjà imposée comme un des moyens susceptibles de procurer de grands bienfaits à l'humanité. Elle peut avoir pour effet un accroissement de la production

alimentaire, donner les moyens de lutter contre la pollution, améliorer la santé. À cette avancée sont naturellement attachés des inconvénients et des risques, bien que les applications de la biotechnologie contribuent d'une manière vitale au développement durable. Ces applications deviennent de plus en plus exclusives à cause du contrôle qu'exercent sur les activités de recherche les grandes sociétés transnationales.

L'envergure des ressources financières et des infrastructures qu'exige la recherche biotechnologique se concentre surtout dans le secteur privé du Nord, tandis que la diversité génétique utile se trouve surtout au Sud. En conséquence, les pays en développement éprouvent de plus en plus de difficulté à récolter les bénéfices potentiels des innovations biotechnologiques.

Présence du CRDI

L'appui s'est élargi à trois grands groupes d'activités :

- **développement de produits et mise en oeuvre des processus** - divers projets dans les domaines de l'agriculture (culture de tissus cellulaires, biopesticides), de la santé (mise au point d'un vaccin anticonceptionnel) et sciences de la Terre et du génie (utilisation de rebuts de canne à sucre);
- **questions de politique générale et fixation des priorités** - analyses régionales de l'évolution des biotechnologies dans le domaine de l'agriculture; une étude des priorités de l'industrie de la biotechnologie au Mexique; études portant sur les questions afférentes à la propriété intellectuelle et sur l'interaction université-industrie;
- **transferts de technologie et accès à l'information** - plusieurs analyses des sources d'information ; une étude sur l'expertise canadienne en biotechnologie agricole et un projet d'aide au Service international pour l'acquisition des applications en agro-biotechnologie (SIAAA), un « courtier » de technologie à but non lucratif, spécialisé en biotechnologie agricole.

En 1992, un important colloque d'experts s'est tenu à Montréal dans le cadre d'une table ronde internationale sur le thème « Biotechnologie et pays en développement ». Un Comité de biotechnologie créé à l'échelle du Centre, sert de point de convergence pour la communication de l'information sur les activités liées à la biotechnologie au sein et à l'extérieur du CRDI.

Perspectives d'avenir

Nombre de projets en matière de biotechnologie sont au stade de leur élaboration et s'étendent aux trois grands domaines cités plus haut. De plus, le Comité de biotechnologie cité plus haut est en train d'élaborer une stratégie intégrée d'appui à la recherche dans ce domaine.

3.12 Protection des ressources des océans et des ressources d'eau douce

Le problème

Un des problèmes les plus graves de notre époque est celui de l'accès à la ressource marine car il affecte la viabilité des systèmes de production ichtyologique (ce qui se résume par l'expression bien connue « il y a plus de pêcheurs que de poissons »). À l'heure actuelle, c'est toute l'industrie de la pêche - soit-elle basée dans les pays en développement ou dans les pays industrialisés (et le Canada en est un exemple typique) - qui a atteint le seuil de la surexploitation ou qui en est proche. Quelques-unes des grandes pêcheries du monde se sont déjà effondrées : celle de l'anchois au Pérou, du hareng en Atlantique Nord, des sardines en Californie, des riches espèces de Thaïlande et de la morue du Nord Canadien. L'exploitation de la ressource aquatique biologique a joué un rôle important (parfois sous-estimé) dans le cadre du développement durable. La pêche est un des premiers domaines où le concept de développement durable a trouvé application. Toute pêche d'exploitation se fonde sur la notion de « rendement équilibré maximal » (MSY) qui se définit par la quantité des prises pouvant être projetées sans altération de l'équilibre reproductif et du maintien du stock. Une saine gestion des ressources marines et d'eau douce s'impose pour l'atteinte de cet objectif, tout comme le maintien de la diversité biologique.

Nombre de questions ayant une importance vitale pour les pays du Tiers-Monde l'ont également pour le Canada. Notre pays, qui possède le littoral le plus long du monde, se préoccupe à juste titre de la gestion des zones côtières pratiquée par des utilisateurs nombreux et placés souvent en position de contentieux. La difficulté de gérer une ressource marine surexploitée où les stocks (dans le cas présent, la morue du Nord) se déplacent librement dans les limites et en dehors de la zone côtière contrôlée par le Canada est désormais largement reconnue. Cela exige la mise en oeuvre d'un régime qui replace le système des ressources dans un contexte global (non seulement à l'intérieur de frontières nationales arbitraires), tout en faisant appel à la collaboration des pêcheurs.

Présence du CRDI

Par l'appui apporté à des projets entrepris dans de nombreux bassins intérieurs et zones littorales, le CRDI a joué un rôle d'avant-garde en élargissant le cadre systémique et en privilégiant une vision multidisciplinaire. Le champ d'application de la recherche a été élargi jusqu'à inclure l'éventail des questions sociales liées aux systèmes de gestion, tant au chapitre de la gestion de la ressource en copropriété, de la coentreprise et des systèmes de gestion communautaire que du recueil des données utiles à la protection et à la gestion des ressources aquatiques.

L'orientation de recherche de tous les projets possède une composante de MSY qui s'étend à la dimension communautaire des problèmes et aux facteurs socio-économiques et qui préconise l'introduction de nouvelles technologies (par ex. l'aquaculture). Celles-ci

ont un rôle potentiel important - notamment en ce qui a trait à l'optimisation de systèmes d'aquaculture à petite échelle intégrés au développement rural. Par exemple, en Asie, en Afrique et en Amérique latine, les projets sur des systèmes d'aquaculture intégrés poisson-riz comme composantes de l'agriculture indiquent qu'on peut s'attendre à de meilleurs rendements, à une augmentation de revenu et à une viabilité améliorée du système de production due à des besoins moindres en apports extérieurs (pesticides et engrais).

Nombre d'activités se poursuivent principalement dans les domaines des techniques d'amélioration génétique, de la cryopréservation, des essais grandeur nature et des principes d'action indispensables à la protection de la ressource. Cette recherche d'une révolution bleue ouvrira en dernier ressort des choix de politique nationale analogues aux enseignements tirés de la révolution verte et, pour partie, fondés sur eux.

Perspectives d'avenir

Une meilleure coordination des organismes subventionnaires représente une absolue nécessité. Le CRDI a été un des principaux acteurs et s'est fait l'avocat d'un tel plan de coordination parmi plus de 40 organisations intéressées à la pêche. Cela a conduit à l'adoption récente d'une nouvelle stratégie globale sur la pêche (Une stratégie pour la recherche internationale sur les pêches, SIFR) qui met l'accent sur le concept de durabilité dans l'expansion des pêcheries du Tiers-Monde. Le CRDI a été choisi comme point de convergence de cette coordination stratégique.

Au vu de l'intégration du Centre international pour l'exploitation des océans (CIEO) à l'ACDI et de la tendance à un appui moins défini à l'égard de ce secteur d'activités, le CRDI a entrepris de ranimer le débat sur l'opportunité d'élaborer un plan d'action visant à mieux intégrer et utiliser les potentialités canadiennes et l'expérience acquise au fil des ans, à l'appui des programmes internationaux concernant les ressources de pêche.

3.13 Gestion écologiquement rationnelle de produits chimiques toxiques* et de déchets dangereux

Le problème

La gestion des déchets de produits chimiques toxiques et des déchets solides pose un grave problème écologique dans le monde entier, pays du Nord et du Sud confondus.

* Les pesticides sont traités à part (voir Section 3.6, Agriculture et développement rural durables).

L'exemple de la ville de Saint-Domingue est, de ce point de vue, symptomatique de la situation qui prévaut en Amérique latine. Sa population de 2,5 millions d'habitants a augmenté au rythme de 6 % par an. En 1990, elle produisait 2 000 tonnes de déchets par jour, mais 60 % du budget municipal, une flotte de 90 camions à ordures et un effectif de 6 000 éboueurs ne suffisent qu'au ramassage de 40 à 50 % des ordures ménagères. Le restant s'empile. Dans tous les pays du Tiers-Monde, les services publics manquent des ressources nécessaires au ramassage et au recyclage de leurs déchets. Au Canada et dans d'autres pays industrialisés, les municipalités s'efforcent de trouver de nouveaux sites de décharge car les anciens dépotoirs débordent.

Présence du CRDI

Un projet, en voie de réalisation, envisage des solutions de rechange en vue d'une gestion viable et complète du cycle de traitement des ordures des villes (depuis la formation jusqu'au recyclage), soient-elles de nature organique ou inorganique. Le projet définira les éléments suivants : les goulets d'étranglement du cycle des déchets, au regard de leur volume et de leur composition; accès et transfert du lieu de ramassage à la décharge; capacité et méthode d'évacuation, éducation du public, financement des opérations et participation des intervenants autorisés. Il recherchera ensuite les solutions : rapport coût-avantages des sommes facturées par les services de ramassage des déchets privés et municipaux; évaluation des conséquences d'une multiplication du nombre d'intervenants informels; examen et évaluation des choix visant à la mise en oeuvre d'un système efficace, pratique et avantageux qui associe tous les secteurs intéressés à la prévention et à la lutte contre la pollution. Il déterminera enfin les déchets pouvant être recyclés et la meilleure manière de les ramasser et de les transporter vers les usines de récupération.

Perspectives d'avenir

Une meilleure gestion des déchets ménagers en tant qu'activité communautaire productrice de ressources qui devra également permettre aux populations locales de prendre en charge et d'améliorer le milieu de vie est préconisée. Plusieurs aspects passent généralement au second plan : arrangements pour permettre à des services privés le ramassage des déchets recyclables dans certains districts urbains, moyens de transport à charge intermédiaire et méthodes modernes de ramassage pour atteindre les lieux moins accessibles aux camions et réduire les points de décharge abusifs, réduction des importations, création d'emplois, économies de transport et considération des déchets comme une ressource économique potentielle pour la collectivité.

3.14 Intégration des valeurs environnementales à la gestion économique

Le problème

L'instabilité économique et l'état quasi permanent de crise dans les pays du Tiers-Monde ont relégué loin dans l'ordre des priorités les préoccupations écologiques. Dans le même temps, le peloton des pays en développement qui affichent une « réussite » économique, dits pays nouvellement industrialisés (PNI), se sont surtout efforcés de combler l'écart avec le monde industrialisé en adoptant les modèles économiques et les systèmes de ce dernier. Le développement et les objectifs socio-économiques demeurent la priorité absolue de tous les pays, mais plusieurs pays commencent à reconnaître que la dégradation de l'environnement sape les perspectives de prospérité future et met en péril la qualité de vie de leurs habitants.

Présence du CRDI

Une grande attention a été portée à la définition d'un modèle macro-économique susceptible de stabiliser l'environnement économique, notamment en Amérique latine. Dans l'Afrique subsaharienne, l'action s'est concentrée sur le renforcement de la capacité locale à tous les paliers de l'analyse économique. La variété des expériences en Asie a conduit à une grande variété de réponses en matière de recherche sur la politique économique. L'économie de l'environnement a été un des sous-thèmes du travail du CRDI, qui considérait que les questions importantes seraient traitées de manière plus efficace dans le cadre de projets axés soit sur la politique économique soit sur les problèmes relatifs aux ressources naturelles.

Quoi qu'il en soit, un certain nombre de propositions élaborées récemment et de projets en cours seront le point de départ des programmes futurs. Au Costa Rica, une étude vise à incorporer les effets de la disparition de la ressource ichtyologique dans un ensemble refondu des comptes de revenu national; elle a été menée parallèlement à des recherches analogues dans d'autres secteurs et les résultats sont résumés dans la livraison de juin de *Scientific American* (1992). Un projet regroupant trois pays andins analyse l'incidence des politiques macro-économiques sur les prix à la production, remontant des modèles de production des paysans jusqu'à la ressource fondamentale.

En Thaïlande, une étude a introduit le facteur d'incidence environnementale dans un modèle économétrique de l'économie nationale. Une autre analyse, portant sur les micro-effets des politiques macro-économiques d'ajustement (Philippines), surveille les effets des changements économiques sur le bien-être des ménages les plus démunis, la gestion de l'agriculture et le secteur des richesses naturelles, sur l'environnement ainsi que sur les services sociaux, la petite entreprise et la condition féminine. Un réseau est en voie de se constituer en Afrique orientale afin d'étudier l'incidence des ajustements structurels sur les pratiques environnementales.

Perspectives d'avenir

On escompte un accroissement du nombre de propositions de recherche sur l'impact non intentionnel des politiques économiques sur l'environnement, la façon dont celles-ci peuvent stimuler la croissance sans dommage pour l'environnement et les occasions de faire levier sur ces mesures pour préserver ou tirer meilleur parti de la ressource fondamentale. Cela nécessite, bien sûr, l'élargissement de la recherche au système économique mondial qui acquiert de plus en plus d'importance pour l'examen de questions telles que le lien entre commerce international et environnement.

3.15 Transferts de technologie

Le problème

Le transfert de technologies Nord-Sud a été l'un des sujets les plus controversés de la CNUED. Il représente en effet un instrument potentiellement important pour aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs en matière d'environnement et de développement. En lui-même, il n'est toutefois pas une panacée car tout transfert de technologie doit être équilibré par une acquisition correspondante de compétences, d'expertise et de capacités institutionnelles nécessaires pour sélectionner, assimiler et améliorer les technologies importées et élaborer, en fin de compte, des solutions technologiques endogènes.

Présence du CRDI

La recherche a abordé sous divers angles la question et étudié les voies et moyens par lesquels les transferts technologiques peuvent contribuer à la création des capacités technologiques endogènes et non pas aboutir à l'effet contraire.

Le Réseau d'étude sur l'innovation et l'évaluation de la technologie rurale (RETAIN) a représenté une étude de pointe qui a pris en compte tous les facteurs affectant l'ampleur de la diffusion des technologies relativement aux énergies renouvelables dans les pays en développement. Il a mis en évidence le besoin de comprendre en profondeur les caractéristiques locales du cadre social, institutionnel et politique dans lequel des technologies nouvelles et «améliorées» sont introduites, de manière à procurer les avantages escomptés.

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont à l'origine de différents types de technologies écologiquement rationnelles. Dans le cadre d'une étude globale, les chercheurs ont voulu examiner l'expérience des PME canadiennes en matière de transferts internationaux de technologies. L'étude a mis en évidence le rôle accru des PME dans ce domaine et indiqué que l'ampleur de transferts de savoirs est plus

importante que prévu.

Les droits de plus en plus exclusifs se rapportant aux innovations biotechnologiques (en regard des techniques relatives à la « révolution verte » qui auparavant étaient davantage l'apanage du secteur public) pose de nouveaux défis en ce qui a trait à leur accessibilité de la part des pays en développement. Le CRDI a innové en accordant son appui au Service international pour l'acquisition des applications en agro-biotechnologie (RIAAA). Cette institution, qui agit en qualité de « courtier », a été créée pour mettre les fournisseurs de technologies du Nord en condition de répondre aux besoins technologiques des pays en développement en favorisant ainsi l'accès de ceux-ci à l'évolution technique.

Perspectives d'avenir

Dans le cadre des travaux préparatoires de la CNUED, le CRDI a remis un important rapport sur le transfert de technologies écologiquement rationnelles (**La technologie et le programme international pour l'environnement : enseignements pour la CNUED et au-delà**, février 1992). Ce rapport trace quelques voies susceptibles d'être empruntées par le CRDI et d'autres intervenants.

À l'avenir, les efforts se concentreront vraisemblablement sur deux types d'activités : en premier lieu, l'étude de nouvelles méthodes d'approche visant à favoriser le transfert Nord-Sud des techniques écologiquement rationnelles et, **deuxièmement**, les modalités de l'action de renforcement conçue pour évaluer l'ampleur des capacités technologiques endogènes des pays en développement et mettre en oeuvre des plans et des projets pilotes destinés à améliorer les compétences existantes.

3.16 Pédagogie de l'environnement et sensibilisation du public

Le problème

L'éducation traditionnelle a, d'une manière générale, échoué à véhiculer la connaissance ou la compréhension de l'environnement, de la relation entre l'espèce humaine et les autres espèces ou de la complexité des écosystèmes. Cela a eu pour conséquence de nous laisser dans l'ignorance quant à l'état de dépendance de l'homme par rapport à la durabilité du « capital » qui lui a été légué et de nous amener au gaspillage des ressources de la planète. Aujourd'hui, on reconnaît volontiers que les nouvelles méthodes d'enseignement et les programmes scolaires devraient transmettre aux enfants comme aux adultes les connaissances qui permettront en dernier ressort de protéger la Terre et d'atteindre l'objectif du développement durable. Une telle connaissance peut être acquise dans un cadre officiel, non officiel et non structuré. Elle doit amener à une prise de conscience, à une nouvelle vision des choses et à un changement de comportement

destiné à durer toute la vie et qui fera évoluer les individus et les sociétés vers une attitude plus respectueuse de l'environnement et plus économe.

Présence du CRDI

L'éducation et l'apprentissage font partie intégrante du développement humain et les expérimentations et l'innovation dans le domaine de l'éducation sont la condition première du développement durable. En conséquence, les activités d'éducation écologique se fondent sur la prémisse qu'une connaissance adéquate et concrète de l'écologie, des écosystèmes, des choix écologiques, des relations et des rôles qui se tissent entre les individus d'une société aboutira nécessairement à des décisions individuellement réfléchies et à des résultats concrets. Le CRDI a financé des projets éducatifs destinés aux enfants d'âge préscolaire, aux élèves des écoles primaire et secondaire, à l'enseignement des adultes au sein des collectivités locales, aux femmes et aux travailleurs non qualifiés. Ces projets faisaient appel aux méthodes éducatives les plus diverses et à des techniques qui peuvent facilement être mises en application et reproduites.

Perspectives d'avenir

Le CRDI réaffirme le lien entre, d'une part, le besoin d'accroître et d'acquérir des connaissances et, de l'autre, l'urgence de se doter des instruments viables permettant d'intégrer les préoccupations environnementales à l'éducation pour le développement. Les projets appuieront les actions suivantes : renforcer la capacité de pédagogie de l'environnement, adapter les moyens pédagogiques aux besoins communautaires, sensibiliser les décideurs, les planificateurs et les intervenants du milieu aux enjeux et à l'importance de l'environnement. À l'avenir, il conviendra également d'encourager la mise en oeuvre des méthodes permettant d'opérer les meilleurs choix, de dispenser et de reproduire la pédagogie de l'environnement. On ne peut espérer atteindre l'équilibre entre les exigences économiques et écologiques que par un effort positif et proactif d'information, soutenu par des institutions dotées de réelles compétences. Le CRDI continuera à mener une action d'avant-garde dans cette direction.

3.17 Information et environnement

Le problème

Action 21 a réitéré l'importance de l'information en tant que composante essentielle des actions pour « l'environnement et le développement » en consacrant un chapitre à ce thème. Le chapitre 40 d'Action 21 dresse un large éventail de mesures pouvant être mises en oeuvre par les gouvernements, le secteur privé, les ONG, les organismes internationaux et les organismes d'aide. Action 21 a dit et redit le besoin de résoudre les difficultés sérieuses engendrées par un accès, une analyse et une utilisation fragmentaires

de l'information en matière d'« environnement et développement ». Les comptes rendus sur les propositions individuelles et thématiques (désertification, diversité biologique, transfert de technologie) ont mis en évidence l'existence de nombreux problèmes liés au manque d'information, soit l'absence de données exigées pour surveiller l'écosystème planétaire et de dispositifs efficaces pour l'échange d'information entre le Sud et le Nord; le manque de ressources humaines dans les pays en développement et une capacité institutionnelle insuffisante pour qu'ils puissent faire un bon usage de l'information accessible et l'absence des infrastructures d'information utiles au soutien des efforts de recherche. Ces difficultés constituent une sérieuse entrave à des actions cohérentes à tous les paliers, qu'il s'agisse de communautés locales ou de gouvernements.

Présence du CRDI

Sur un espace de plus de 20 ans, plus de 600 projets d'information sur le développement ont été financés dans 95 pays. Pour une grande part, ces recherches portaient sur les propositions en faveur de l'environnement et du développement préconisées par Action 21. Dans les années récentes, le soutien du CRDI s'est concentré dans deux domaines interreliés : (i) **stabilité et durabilité de la ressource fondamentale** relativement aux activités agricoles et industrielles, dans des domaines comme ceux de l'agroécologie, des ressources biologiques, de la foresterie, de l'utilisation des terres, des sols et des ressources en eau, etc., et (ii) **protection et préservation de l'environnement**, dans des domaines tels que les déchets toxiques, l'érosion côtière, la sécheresse et la désertification et les catastrophes naturelles.

Les initiatives tendent à améliorer l'accès à l'information, à favoriser un meilleur partage et usage de l'information et à renforcer la capacité locale pour tirer plein parti des ressources de l'information : **systèmes d'aide à la prise de décisions** pour la planification et la mise en oeuvre des politiques (par ex. utilisation des terres, prévention de catastrophes, gestion des ressources en eau), **systèmes d'alerte précoce et maillage de réseaux** (par ex. lutte intégrée, inondations, sécheresse), **systèmes d'aide à la recherche** (biotechnologie, foresterie, production agricole), **assemblage et diffusion de l'information** (santé et sécurité au travail, eau potable et assainissement, protection de la nature), **réseaux de télécommunications assistés par ordinateur** (avec des ONG environnementales en Afrique et NGONET, en prévision de la CNUED) et **recherche sur les nouvelles technologies de l'information** (technologie de satellite-radar, SIG, télédétection).

La recherche et la formation télématique, susceptibles de trouver des applications fort utiles dans la surveillance et la gestion de l'environnement, sont un domaine en forte expansion. Le CRDI a appuyé plusieurs projets de recherche faisant appel aux techniques géomatiques (Systèmes d'information géographique) en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Ces projets étudient les sujets les plus divers, parmi lesquels citons les

suivants : fertilité des sols et érosion (Népal), inondations (Chine), bassins hydrographiques (Côte d'Ivoire), planification municipale (Costa Rica), gestion de l'eau (Égypte), mise en valeur des richesses naturelles (Tunisie), gestion des zones littorales (Philippines).

Perspectives d'avenir

L'objectif global étant d'encourager des méthodes d'approche efficaces et durables en ce qui concerne le recueil, le partage et l'utilisation de l'information, le CRDI pourra jouer un rôle important de catalyseur amenant des partenaires potentiels à oeuvrer de concert afin d'encourager les pays en développement à innover en matière de technologies et méthodes d'information, de combler les écarts dans le flux d'information et de renforcer la capacité du Sud à gérer et à utiliser la ressource qu'est l'information. À cet égard, l'expérience canadienne dans les domaines des télécommunications, de la télédétection, des GIS, de l'élaboration de logiciels, etc. s'avère précieuse. Tout récemment, le CRDI appuyait une recherche concertée dans laquelle le Canada et des pays en développement travailleront en commun sur la nouvelle technologie de satellite-radar qui donne de meilleurs résultats dans les conditions atmosphériques prévalant au-dessus des pays tropicaux. D'autres études porteront sur l'accès aux connaissances autochtones en matière environnementale afin d'assurer que l'expérience locale sera prise en compte dans la gestion des ressources naturelles.

Les discussions se poursuivront avec les partenaires de la CNUED sur le suivi qu'il convient de donner aux mesures mises en oeuvre dans le cadre d'Action 21, y compris en ce qui concerne la base de données et le système d'information préconisés, l'accès au riche matériel d'archives de la CNUED et des ONG, la consolidation des réseaux de communication électronique pour accélérer la collaboration à venir, les études de faisabilité sur un réseau mondial d'information en matière de développement durable et les mécanismes visant à assurer le suivi des progrès d'Action 21 et de sa mise en application.

- Le CRDI et SAREC (Agence suédoise pour la coopération en recherche avec les pays en développement) ont créé conjointement la Commission sur les pays en développement et les changements de l'environnement planétaire sur la base de trois grands principes :
 - La gravité des problèmes liés à l'environnement planétaire.
 - L'urgence d'une adéquation entre les perspectives du Tiers-Monde et le programme international pour l'environnement.
 - Le besoin d'incorporer les dimensions sociales dans les questions concernant l'environnement.

Dans ce contexte, plusieurs séminaires ont été organisés à l'intention de chercheurs au Venezuela, en Inde et au Sénégal.

- La Commission, composée d'éminents spécialistes en sciences sociales venant des pays du Tiers-Monde, a publié le rapport **Pour l'amour de la Terre** qui présente les principales questions et priorités sociales des pays du Sud dans le contexte du changement de l'environnement planétaire et qui émet des recommandations pour un programme de recherche approprié. Le rapport a été publié et abondamment cité.
- À l'instigation de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, le CRDI a réalisé une importante étude sur le thème « **Technologie, environnement et développement : options pour le Canada à la CNUED et au-delà** ». Le rapport qui en est résulté a été diffusé et utilisé par divers Groupes de travail de la CNUED, puis incorporé dans la publication de la Table ronde « **En route vers le Brésil - Le Sommet planète Terre** », au chapitre « Technologie, environnement et développement ».
- En vertu de l'accord de financement conclu entre l'ACDI et le CRDI en vue de la prestation de services experts à l'appui de l'apport canadien aux initiatives multilatérales parallèles aux négociations de paix au Proche-Orient, le CRDI assurera la gestion et l'expertise interne associée à la composante sur les ressources en eau.
- Le Secrétariat de la CNUED à Genève a prié le CRDI de contribuer au processus de la CNUED par son rapport intitulé « **Santé et environnement : une stratégie de recherche axée sur les gens** », illustrant la relation entre santé, développement et environnement dans la perspective des pays du Tiers-Monde. Le rapport aborde également la relation entre les transferts technologiques

News Release

Secretary of
State for
External Affairs



Communiqué

Secrétaire d'État
aux Affaires
extérieures

No. 127

June 17, 1992

FLORA MACDONALD APPOINTED AS CHAIR OF THE INTERNATIONAL DEVELOPMENT RESEARCH CENTRE

The Secretary of State for External Affairs, the Honourable Barbara McDougall, announced today the appointment of Flora MacDonald as Chair of the Board of Governors of the International Development Research Centre (IDRC).

The appointment of Miss MacDonald follows an announcement at the Earth Summit in Rio de Janeiro by Prime Minister Brian Mulroney, that the IDRC will be further internationalized and its mandate broadened to emphasize sustainable development issues. The Government wishes to use the IDRC's international network and expertise to facilitate a quick start on the implementation of the UN Conference on Environment and Development's Agenda 21 program of action.

Miss MacDonald succeeds Dr. Janet Wardlaw of the University of Guelph, who recently completed her second term as Chair, having served seven years in the position.

Miss MacDonald, born and educated in North Sydney, Nova Scotia, has a distinguished background in politics and international affairs. She was first elected to the House of Commons in 1972 and served for 16 years as Member of Parliament for Kingston and the Islands. During that time, she held three Cabinet positions: Secretary of State for External Affairs, 1979-80; Minister of Employment and Immigration, 1984-86; Minister of Communications, 1986-88.

She has served as director of many international organizations, including the South Africa Education Trust Fund as well as the Refugee Policy Group and the Urban Institute, both based in Washington. She was recently Special Advisor to the President of the Commonwealth of Learning and is currently Chairperson of the Commonwealth Human Rights Initiative.

External Affairs and
International Trade Canada

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

Canada

The International Development Research Centre was created by the Parliament of Canada in 1970 to stimulate and support scientific and technical research by developing countries for their own benefit. Support is given directly to Third World institutions whose research focuses primarily on meeting the basic needs of the population in overcoming the problems of poverty.

Since its creation, the IDRC has financed more than 4 500 projects in 100 developing countries; 45 Canadian academic institutions and 58 other Canadian organizations (associations, non-government organizations and private-sector companies) have collaborated on IDRC-financed research projects.

-30-

For further information, media representatives may contact:

Media Relations Office
External Affairs and International Trade Canada
(613) 995-1874

or:

Public Information
International Development Research Centre
(613) 236-6163

des rapports nationaux de la CNUED.

- **De concert avec le Conseil des entreprises pour le développement durable (Genève), le CRDI a organisé à New Delhi une rencontre d'hommes d'affaires et d'industriels indiens et encouragé la participation des entreprises canadiennes aux ateliers préparatoires coordonnés en collaboration avec le Comité participatif canadien pour la CNUED, une coalition d'ONG canadiennes siégeant à Ottawa.**

opportuns, la santé et le développement durable et fait ressortir le besoin de la recherche axée sur les dimensions physique, biologique et humaine de l'environnement et du développement. En s'inspirant des réussites vécues sur le terrain, mais aussi des échecs essayés, l'étude propose un certain nombre de stratégies et des solutions fondées sur la participation communautaire.

- Les personnels du CRDI ont été associés au processus préparatoire de la CNUED : participation aux activités organisées dans le cadre de la Conférence; apport aux groupes interdépartementaux de travail sur les propositions d'Action 21; préparation de documents de travail et (ou) présentations sur les thèmes de la CNUED (par ex. établissements humains et initiatives des gouvernements locaux, information pour les décideurs, diversité biologique, transfert de technologie, pauvreté, population, santé-environnement, femmes et environnement, etc.); propositions de collaboration à l'égard des partenaires potentiels.
- Grâce au concours et au financement du CRDI, le Third World Network (TWN), une coalition d'ONG qui oeuvrent en faveur de l'environnement et du développement dans les pays en développement, a aidé ses membres à se préparer pour la CNUED et a produit une série de monographies et de documents de travail intégrant les résultats des recherches de groupes écologiques d'un peu partout dans le monde. Ces documents ont permis aux ONG du Tiers-Monde de dégager un consensus sur les accords internationaux proposés avant la tenue de la Conférence et d'aider, dans de nombreux cas, les délégations nationales présentes à la CNUED.
- La préparation de la CNUED s'est largement appuyée sur les communications assistées par ordinateur afin d'associer le plus grand nombre d'intervenants. Le CRDI a financé le projet « Maillage électronique des ONG oeuvrant pour l'environnement en Afrique », en collaboration avec le Centre de liaison pour l'environnement (ELCI) de Nairobi afin de permettre aux ONG d'échanger de l'information et de participer au processus de la CNUED par réseau électronique. Le Centre a également soutenu les efforts des ONG pour créer un répertoire des réseaux afin de définir la possibilité d'extension de la liaison électronique. Il a en outre permis à des ONG d'établir un mécanisme de coordination de l'information (NGONET) basé à l'Instituto del Tercer Mundo de Montevideo, en vue d'une participation plus entière au processus de la CNUED et au suivi de la Conférence.
- En collaboration avec l'Institut international du développement durable (IIDD) à Winnipeg, le CRDI a parrainé un atelier de conceptualisation et de spécifications sur les systèmes pour la mise sur pied du Système d'information d'Action 21 (AGIS) élaboré par le Secrétariat de la CNUED afin d'offrir un système souple et informatisé facilitant la récupération et l'analyse de l'information d'Action 21 et

DEVELOPMENTS

June 1992

IDRC's mandate broadened to support sustainable development

Prime Minister Brian Mulroney announced at the United Nations Conference on the Environment and Development in Rio that IDRC's mandate is being expanded to become one of the world's key organizations responsible for making sustainable development a reality and for contributing to the implementation of Agenda 21. This initiative by the Government of Canada seeks to meet the urgent need of the Earth Summit to find a way to "jump start" the implementation of Agenda 21. The Press Release issued by the Prime Minister's office includes the following quotes:

"In light of the welcome support given by the United Nations Conference on the Environment and Development (UNCED) to the creation of a Sustainable Development Commission at the United Nations, Canada will formally broaden the mandate of the International Development Research Centre (IDRC) to emphasize sustainable development issues. In order to build the international network of expertise and contacts necessary for achieving sustainable development, the Canadian Government will invite the Secretary General of the United Nations and other key organizations like the World Bank to propose appointments to the Board of Governors of the IDRC, thereby establishing a new partnership with the United Nations system."

The IDRC is a well-established international institute, created by the Government of Canada in 1970, with a proven track-record in supporting research in developing countries in a range of areas, including agriculture, fisheries, forestry, water management, engineering, health, education, economics and women in development. It will dedicate itself to building research and technological capacity in developing countries."

The Prime Minister noted that greater access by the international community to the direct hands-on expertise of the IDRC would help to ensure a quick start on implementation of the UNCED Agenda 21 program. The Canadian Government provides \$115 million per year to the IDRC and intends to maintain this contribution."

The enhanced mandate of IDRC is a unique opportunity for Canada to work at the forefront of the most pressing development challenges facing humankind. "Agenda 21" emphasizes that effective capacity building is "crucial" in the implementation stage. This approach fits readily with the philosophy of IDRC.

"Agenda 21" emphasizes the imperative of the application of science and technology for sustainable development and that the issues which relate to both environment and sustainability are critical to the fight against poverty. As a result, the Prime Minister considered that IDRC should pursue its efforts of capacity building in the South so that the researchers in those countries may address more actively, in partnership with other key actors on the international stage, some of the most fundamental requirements for sustainable development. IDRC will continue to build principally on its partnerships scientists and researchers in developing countries, forge closer and more formal ties with the United Nations and the private sector, in Canada and abroad.



Developments is published by the International Development Research Centre, a Crown corporation funded by the Canadian Parliament, and is distributed to MPs, diplomats, and public servants. Through support for research, IDRC assists developing countries in creating their own long-term solutions to pressing development problems.

For more information, or to participate in any event mentioned, contact : Danielle Vinette, Senior Liaison Officer, IDRC, 250 Albert Street, Ottawa, K1G 3H9. Tel.: (613) 236-6163, ext. 2598. FAX : (613) 238-7230.

Juin 1992

Mandat élargi du CRDI à l'appui du développement durable

Le premier ministre Brian Mulroney a annoncé à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio ce mois-ci, que le mandat du CRDI serait élargi pour devenir l'un des principaux organismes chargé de concrétiser le développement durable et de contribuer à la réalisation du programme « Action 21 ». Le gouvernement canadien s'engage ainsi concrètement dans la mise en oeuvre d'Action 21 et prend les devants dans la lutte contre les problèmes environnementaux. Voici un extrait du communiqué de presse émis par le Bureau du premier ministre :

« Comme la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) s'est prononcée d'emblée en faveur de la création à l'ONU d'une Commission du développement durable, le Canada élargira officiellement le mandat du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) afin qu'il puisse mettre l'accent sur le développement durable. Afin de mettre en place le réseau international d'experts et de contacts nécessaire pour réaliser ce développement, le gouvernement canadien invitera le Secrétaire général des Nations Unies et d'autres organisations clés comme la Banque mondiale à proposer les noms de personnes qui pourraient siéger au conseil d'administration du CRDI, créant de la sorte un nouveau partenariat avec le système des Nations Unies.

Fondé par le gouvernement du Canada en 1970, le CRDI est un institut de recherches bien établi, qui a fait ses preuves en appuyant les recherches effectuées dans les pays en développement dans différents domaines, dont l'agriculture, les pêches, les forêts, la gestion des eaux, le génie, la santé, l'éducation, l'économie et l'intégration des femmes dans le développement. Il se consacrera au développement de la recherche et de la capacité technologique dans les pays du tiers monde.

Le Premier ministre a signalé qu'en ayant davantage accès aux compétences et à l'expérience concrètes du CRDI, la communauté internationale s'assurerait de mettre en oeuvre le plus rapidement possible le programme Action 21 de la CNUED. Le gouvernement canadien accorde 115 millions \$ par année au CRDI et continuera de le faire. »

Ce mandat élargi est une occasion exceptionnelle pour le Canada de se démarquer pour réaliser concrètement le développement durable. Le programme Action 21 estime qu'on doit porter une attention particulière au développement des compétences, élément fondamental de la mise en oeuvre du programme. Cette approche cadre parfaitement avec la philosophie du CRDI.

Le programme souligne l'importante contribution de la science et des technologies à la solution des problèmes de pauvreté et d'environnement. Par conséquent, le premier ministre a estimé que le CRDI devrait continuer à développer les compétences au Sud pour que les chercheurs de ces pays puissent contribuer plus activement avec les autres intervenants sur la scène internationale à la réalisation du développement durable. Le CRDI continuera de soutenir les efforts des scientifiques et des chercheurs des pays en développement, tout en resserrant et en officialisant ses liens avec les organismes des Nations Unies et le secteur privé, tant au Canada qu'à l'étranger.



Développements est publié par le Centre de recherches pour le développement international, une société d'État subventionnée par le Parlement canadien, et est distribué prioritairement aux députés, aux diplomates et aux fonctionnaires. Le CRDI soutient les chercheurs des pays en développement pour qu'ils trouvent des solutions à long terme aux problèmes de leur pays.

Pour informations ou pour participer aux événements mentionnés dans cette page, contacter Danielle Vinette, agente de liaison principale, CRDI, 250 Albert, Ottawa, K1G 3H9. Tél.: (613) 236-6163, poste 2598. Télécopieur: (613) 238-7230.



International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

President
Président

ÉLARGISSEMENT DU MANDAT DU CRDI

Je vous écris pour vous informer d'un fait important qui aura de grandes répercussions sur le CRDI. À la récente Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED), le premier ministre du Canada, le très honorable Brian Mulroney, a annoncé les mesures suivantes :

- Élargissement immédiat du mandat du CRDI pour en faire une organisation centrale de la mise en oeuvre du programme « Action 21 », le plan d'action mondial pour l'environnement et le développement.
- Plus grande "internationalisation" du CRDI. La direction du CRDI est aux mains d'un conseil de 21 gouverneurs. M. Mulroney a annoncé que le secrétaire général des Nations Unies et les chefs d'autres organisations internationales clés seront invités à proposer des noms pour les 10 membres non Canadiens du Conseil.
- Engagement du gouvernement canadien à accorder au CRDI un financement de base de un milliard de dollars au cours des dix prochaines années.

Le gouvernement canadien réaffirme ainsi sa confiance dans le CRDI et sa volonté de l'appuyer financièrement. Il reconnaît aussi ses réalisations, ses forces et sa solide position d'intervenant capable de travailler mondialement à la réalisation du principe de la durabilité en développement. Enfin, l'annonce fait fond sur la stratégie du CRDI (« Stratégie 91 »), récemment annoncée, dans laquelle l'organisation redéfinit ses priorités pour mieux se pencher sur les questions mondiales communes et les problèmes régionaux.

Ce mandat bonifié annoncé par le premier ministre donne au CRDI une occasion unique de se démarquer en oeuvrant au premier plan des plus urgents défis de l'humanité en matière de développement. « Action 21 », le plan d'action mondial de remise en état de la planète, souligne que la création de compétences doit recevoir la plus haute priorité et qu'aucun développement durable ne se fera sans elle.

Les partenariats ont toujours joué un rôle très important pour le CRDI. Nous tenons à ce que le CRDI fortifie ses liens et en établisse de nouveaux avec d'autres partenaires pour mieux mettre en oeuvre son double rôle de leader et de disciple du développement durable. En tant qu'organisation d'Action 21, le CRDI créera un groupe consultatif de haut niveau pour amorcer la mise en oeuvre du plan d'action 21. Je suis très heureux de vous annoncer que le secrétaire général du Sommet de la Terre, Maurice Strong, en est le premier membre.

Dans la trousse d'information ci-jointe, le document intitulé " Le CRDI : une Organisation « Action 21 » " développe les points jugés hautement prioritaires dans le projet de plan d'action préparé pour le Sommet. La trousse comprend aussi le discours du premier ministre et le communiqué de presse, la stratégie 91 du CRDI, un bulletin exposant la décision du gouvernement canadien et le communiqué de presse du Ministère des affaires extérieures annonçant la nomination de l'honorable Flora MacDonald au poste de présidente du conseil du CRDI. J'espère que vous trouverez cette information intéressante et vous invite à me faire part des commentaires qu'elle vous inspirera.

L'annonce à Rio représente l'occasion idéale de mettre la collaboration internationale, dans son sens le plus large, au service des grandes questions à résoudre pour créer, demain, un monde meilleur. Je compte bien continuer à collaborer avec nos partenaires dans le développement, voire à renforcer nos liens avec eux.

Keith A. Bezanon





IDRC - LIA. 94281

International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

President
Président

EXPANDED MANDATE FOR IDRC

I am writing to apprise you of a major development which holds significant implications for IDRC. At the recently-completed United Nations Conference on Environment and Development (UNCED), the Prime Minister of Canada, the Rt. Hon. Brian Mulroney, announced the following measures:

- IDRC's mandate is being expanded immediately to serve as a pivotal organization in the implementation of "Agenda 21", the global action plan for environment and development.
- IDRC will be further "internationalized." Governance of IDRC rests with its 21-member Board of Governors. Mr. Mulroney announced that the Secretary General of the United Nations and the heads of other key international organizations will be invited to propose the 10 non-Canadian members of the Board.
- Core funding of IDRC by the Canadian government is assured at one billion dollars over the next ten years.

The announcement at UNCED is a strong reaffirmation of confidence in and support for IDRC by the Government of Canada. It also recognizes our accomplishments, the strengths of this organization, and our strong position to work globally for the achievement of sustainability in the development process. Finally, the announcement builds on IDRC's recently-announced strategy ("Strategy 91") in which are redefined our priorities to deal more effectively with common global concerns and regional problems.

The enhanced mandate outlined by the Prime Minister accords IDRC a unique opportunity to work at the forefront of the most pressing development challenges facing humankind. "Agenda 21", the world's action plan to heal the earth, emphasizes that capacity building has to be given the very highest priority and is "crucial" to the sustainability of any development effort.

Working in partnerships has always been part of the modus operandi of the Centre. To undertake this challenge more effectively, we will want to build on these and expand into new partnerships to maintain our dual role as an important leader and a committed team player in sustainable development. As a first step in IDRC's role as an Agenda 21 organization, we will be establishing a senior level advisory group to assist with the "jump start" needed for the implementation of Agenda 21. I am pleased to report that the Secretary General of the Earth Summit, Maurice Strong, is the first official member of this advisory group.

In the attached information kit, the document entitled "IDRC: an Agenda 21 Organization" elaborates on those issues that are considered high priority in the blueprint for action prepared for the Earth Summit. Also included are the Prime Minister's speech and press release, IDRC's Strategy 91, a brief newsletter outlining the Canadian Government's decision, and the press release issued by Department of External Affairs announcing the nomination of the Hon. Flora MacDonald as Chairperson of IDRC's Board of Governors. I hope you will find the information of interest, and would welcome any comments you might have.

The announcement at Rio represents an ideal opportunity for the broadest international cooperation to address collectively key issues to ensure a better world for the future. I look forward to continuing collaboration and strengthening ties with partners in development.

Keith A. Bezanson



S'affranchir par le savoir

La stratégie
du Centre de
recherches
pour le
développement
international

Novembre 1991



Copyright © 1991

Centre de recherches pour le développement international

CP 8500, Ottawa (Ontario) Canada

ISBN 0-88936-598-9

Table des matières

Avant-propos	4
Introduction : mission et vision du CRDI	6
Le nouveau contexte de l'action en faveur du développement	7
Questions autour de la nouvelle donne	11
Avantage comparatif du CRDI	14
<i>Caractéristiques structurelles et découlant d'orientations stratégiques</i>	<i>14</i>
<i>Caractères acquis</i>	<i>16</i>
Disponibilité des ressources	16
Nécessité du changement.....	17
Évolution et délégation : un plan d'action	18
Perspectives du changement	18
Orientations utiles	21
<i>Prendre le train en marche :</i>	
<i>se pencher sur les problèmes mondiaux et interrégionaux</i>	<i>21</i>
<i>Tirer plein parti des facultés de recherche</i>	<i>22</i>
<i>Collaborer avec d'autres interlocuteurs</i>	<i>24</i>
<i>Être un diffuseur de connaissances</i>	<i>26</i>
Principes directeurs	27
<i>Focalisation des activités</i>	<i>27</i>
<i>Continuité et persévérance</i>	<i>31</i>
<i>Efficacité du Centre</i>	<i>31</i>
<i>Mesure de la performance du Centre</i>	<i>33</i>
Diversifier le financement du CRDI	33
Conclusion : s'affranchir par le savoir	34



Avant-propos

Le monde du développement international des années 1990 est très différent de celui des années 1970, époque où fut créé le Centre de recherches pour le développement international (CRDI). Reconnaisant la nécessité d'un changement, le CRDI a engagé la réflexion et le débat sur la voie qu'il convient d'emprunter pour servir de la manière la plus positive la cause du développement au cours de la prochaine décennie.

Cette expérience s'est avérée très enrichissante. Si un tel travail de réflexion nous a permis d'apprécier à leur juste valeur les réalisations passées et les atouts de l'organisme, il a également fait ressortir certaines faiblesses. Les employés de tous les échelons ont contribué à l'élaboration d'un certain nombre de thèmes stratégiques dont nous avons jugé opportun de tenir compte dans ce document.

Entité autonome réunissant d'éminents scientifiques et spécialistes du développement provenant de toutes les régions du globe, le Conseil des gouverneurs est l'un des éléments qui donnent au CRDI son caractère unique. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le Conseil a surtout porté son attention à une stratégie pour l'avenir du CRDI. En juin dernier, le Comité de direction du Conseil a demandé au président du CRDI, M. Keith Bezanson, de préparer un plan stratégique en prévision de la réunion d'automne du

Conseil. Ce document a été présenté en octobre 1991 et a reçu l'appui unanime des membres du Conseil.

Cette stratégie examine le cadre dans lequel se place l'action en faveur du développement, l'apport du Centre à cette oeuvre, certains principes et pratiques qui guideront nos interventions et nos choix au cours des années à venir, ainsi qu'une description de la nouvelle structure du Centre. Ce document ne constitue donc pas pour le Centre un plan arrêté de manière définitive, bien qu'il en comprenne nombre d'éléments. Il représente plutôt la première étape essentielle d'un processus évolutif visant à refaçonner le CRDI et à affiner son rôle innovateur dans le domaine de la recherche au service du développement international.

Janet M. Wardlaw
Présidente du Conseil
des gouverneurs

Introduction : mission et vision du CRDI

La loi du Parlement portant création du CRDI assigne au Centre un rôle unique parmi les institutions canadiennes et une place distinctive parmi les organismes de développement international. La mission du CRDI peut se définir de manière concise par l'expression

s'affranchir par le savoir

qui se fonde sur le rapport explicite entre connaissance et développement et sur la conviction que l'essor et la prise en charge par eux-mêmes des pays, des peuples, des collectivités et des individus passe par la connaissance. La recherche procure les moyens de la connaissance et, donc, du développement. La faculté de poursuivre la recherche est la condition nécessaire de la responsabilisation et le CRDI oeuvre pour la création, l'entretien et le renforcement de la capacité de recherche des pays en développement, afin de répondre aux besoins qu'expriment les habitants de ces régions, pour une plus grande équité et justice sociale.

Il nous incombe aujourd'hui de situer la mission du Centre dans un cadre stratégique ordonné qui orientera les décisions prises de concert avec nos partenaires en recherche et permettant la mesure de nos progrès. Une telle action exige

- une nouvelle vision du développement et de la place que tient le CRDI dans cette perspective;
- une focalisation de nos programmes;
- une restructuration des programmes visant à optimiser les résultats en fonction des ressources disponibles;
- une bonne dose de persévérance;
- une plus grande efficacité dans l'exécution et l'administration des programmes;
- une plus grande souplesse et mobilité permettant au Centre de s'adapter selon ce que dictent les circonstances et l'expérience.

Dans la décennie à venir, le CRDI s'efforcera de consolider et de renforcer l'image d'un organisme voué à la « recherche pour le développement » et orienté vers l'atteinte de résultats concrets. Cela

exige que l'on sache élaborer et partager de concert une vision du CRDI qui souligne les avantages découlant de la recherche qu'il subventionne. À cette fin, il importera de faire un plus grand lien entre les pays émergents et les stratégies globales de recherche et entre les bénéficiaires potentiels et les efforts déployés à l'échelle locale, puis d'être capables d'influencer d'autres intervenants par effet de la qualité et du caractère novateur de notre travail.

Le nouveau contexte de l'action en faveur du développement

Au cours de ses vingt ans d'existence, le CRDI a grandement contribué à la cause du développement international. Mais pour qu'il puisse tenir son rôle et avoir un poids réel, le Centre doit s'adapter aux circonstances et, plus important encore, aller au devant des transformations profondes qui se produisent dans le monde. L'ordre mondial qui se dessine en 1991 est sensiblement différent de celui qui prévalait lors de la création du Centre en 1970. La mutation politique, économique, sociale, culturelle, environnementale, scientifique et technologique qui est intervenue dans les deux dernières décennies délimite un contexte entièrement nouveau pour les pays émergents et le CRDI. Cette section expose brièvement certains des changements qui se sont produits et leurs répercussions sur le milieu du développement en général et sur le CRDI plus particulièrement.

Notre époque est caractérisée par des changements en cascade et chacun d'entre eux nous oblige à revoir nos idées et notre vision du monde. Ainsi, il est légitime de s'interroger sur le processus du développement, et notamment sur la place qu'occupent dans ce contexte la recherche et la connaissance.

La première série de changements se définit par un environnement politique qui évolue à grande vitesse. Le trait distinctif de l'après-guerre — l'équilibre des deux blocs — s'est radicalement transformé. Le monde a à peine le temps de prendre acte du nouvel ordre international dans lequel les tensions politiques entre l'Est et l'Ouest s'estompent rapidement. Le rôle de l'État-nation s'est, lui aussi, beau-





coup modifié. Nos systèmes politiques et notre conception de la gestion économique, environnementale et sociale sont ancrés dans la notion d'État-nation et ce, malgré le fait que des institutions supranationales et transnationales érodent de plus en plus la capacité de l'État à maîtriser ces forces. Par ailleurs, le totalitarisme marque un recul dans de nombreuses régions du monde et les courants démocratiques et le pluralisme politique ont tendance à s'affirmer. Les régimes répressifs sont de plus en plus contestés et il n'est pas rare qu'ils se voient imposer la sanction de la communauté internationale. Le deuxième groupe de changements concerne l'immensité des attentes sociales qui s'expriment dans les régions en développement, largement alimentée par la démographie galopante des cinquante dernières années. La Banque mondiale en faisait amplement état dans son *Rapport sur le développement dans le monde* de 1990, focalisé sur la pauvreté, et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en traite dans le *Rapport sur le développement humain* publié en 1991. Les besoins alimentaires et nutritionnels des populations se sont multipliés plusieurs fois, tout particulièrement dans les pays les plus démunis et même si la production alimentaire s'avère amplement suffisante à nourrir la population de la planète, les conventions politiques, sociales et institutionnelles s'y opposent, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Une situation semblable prévaut dans les pays en développement pour les soins de base et l'éducation primaire.

La croissance démographique a entraîné une augmentation des migrations des populations rurales vers les villes. L'urbanisation accélérée a suscité de formidables attentes en matière de logement, d'hygiène, de transports et d'approvisionnement énergétique. Une telle situation amplifie les besoins inassouvis des villes et conjugue l'extension de la pauvreté urbaine au dénuement qui caractérise les populations rurales dans la plupart des pays du Tiers-Monde. La surpopulation entraîne également le chômage et le sous-emploi, qui sont en voie de devenir deux plaies endémiques et néfastes dans les pays en développement.

Nous commençons également à nous rendre compte que l'écosystème peut ployer sous la pression indue de la croissance de la population du globe et d'un développement incontrôlé. De ce fait,

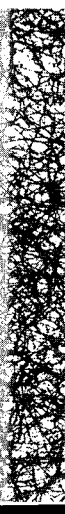
la gestion écologique durable est devenue le signe incontournable de l'interdépendance planétaire, s'appliquant avec force égale à tous les pays, indépendamment de leurs richesses, de leur situation géographique et de leur système politique. Notre mode de vie, l'exploitation des ressources et les systèmes de production devront changer partout si nous voulons soutenir la gageure du développement durable.

Les transformations profondes qui concourent à l'interdépendance économique mondiale représentent le troisième ordre de changements. La croissance rapide et la mondialisation des marchés financiers ont commencé vers le milieu des années 1970. Les marchés financiers sont désormais caractérisés par un ensemble très complexe d'opérations de toute nature, de plus en plus dissociées de la simple production et distribution des biens et services. Bien que ces changements puissent ouvrir de nouvelles perspectives à certains pays en développement, ils ont également des effets pervers qui ne pourront être corrigés qu'au prix d'ajustements considérables, par l'intervention d'experts et d'habiles gestionnaires.

La physionomie et les orientations du commerce international ont subi des modifications substantielles. Les pays riverains du Pacifique nord forment la plus vaste zone commerciale du monde, dépassant même ceux de l'Atlantique nord. Les biens de transformation et la prestation de services de haute technologie (produits typiques des pays industrialisés) se substituent aux matières premières (exportées surtout par les pays en développement). Des regroupements commerciaux puissants se constituent au gré de la proximité géographique et auront d'importantes répercussions économiques autant sur les pays industrialisés que non industrialisés. L'incertitude entoure encore l'issue des négociations du GATT, aujourd'hui dans l'impasse, mauvais présage si l'on tient compte du coût du protectionnisme pour les économies fragiles des pays en développement, excédant annuellement 50 milliards de dollars américains, selon les estimations de la Banque mondiale.

Un quatrième ensemble de facteurs définis par l'intervention internationale et les ressources mobilisées en faveur du développement international influencent ce contexte. Nous sommes ici en





présence de l'effet conjugué d'une certaine « lassitude à l'égard de l'aide », de la crise de la dette qui se prolonge et de ses effets sur les flux de capitaux. L'apport net des institutions financières multilatérales n'est pas important. Tout laisse présager que, pendant la présente décennie, les espoirs d'investissements privés directs dans les pays en développement seront, à quelques exceptions près, déçus. L'effet cumulé de ces facteurs indique que, par rapport aux niveaux de l'aide atteints dans les trente dernières années, les ressources financières destinées au développement ne seront guère substantielles. Qu'il s'agisse d'aide accordée à titre libéral ou non, les ressources consacrées aux investissements dans les pays en développement par tête diminueront probablement en termes réels, et peut-être aussi nominaux, dans les années 1990.

Un cinquième groupe de changements concerne la pléthore d'innovations technologiques qui, tout en constituant une occasion de progrès pour certains pays, risque de creuser des fossés et de créer des problèmes quasi insurmontables pour d'autres. À côté des percées de la connaissance humaine, nous avons assisté en l'espace de deux décennies à peine — et à un rythme de plus en plus précipité — à l'émergence de technologies et de systèmes entièrement inédits, par exemple dans les domaines des biotechnologies, de la micro-électronique et des nouveaux matériaux. Certaines de ces applications sont extrêmement souples et mobiles et sans cesse susceptibles de modifications et d'améliorations. À ce titre, elles entraînent un changement rapide du mode de fonctionnement des marchés en place depuis 1945. Les individus, les groupes et les nations qui participent à la création et à l'échange de ces nouvelles technologies seront les bénéficiaires du nouvel ordre émergent; ceux qui accusent un retard seront marginalisés. Le risque de marginalisation guette plus particulièrement les pays les plus pauvres.

D'autres changements, d'ordre culturel et environnemental, nous incitent à réfléchir et à modifier notre optique du développement. Parmi les très nombreuses transformations qui se produisent sous nos yeux, évoquons l'éveil des valeurs religieuses, la résurgence des nationalismes et l'avènement du fondamentalisme. Dans diverses parties du monde, ces phénomènes exercent une influence

capitale sur la vie personnelle et collective des gens. Ces tendances se compliquent dès lors que le désir de préserver son identité culturelle entre en conflit avec le penchant des médias d'information à convoier des cultures « étrangères ».

Enfin, au cours des vingt dernières années, les pays donateurs ont apporté un concours croissant à la recherche. Les sommes globales consacrées à l'aide à la recherche dans les pays en développement ont doublé plusieurs fois et sont estimées à deux milliards de dollars américains.

Dans les pays bénéficiaires, il existe aujourd'hui un bien plus grand nombre d'instituts et de centres de recherches qu'autrefois, sur le plan aussi bien international que sur le plan régional et national. Entre 1970 et 1990, le nombre de centres internationaux et régionaux du Sud est passé de 140 à plus de 200. Dans les pays en développement, on a également enregistré un accroissement notable des compétences de recherche au niveau national. Le nombre de chercheurs en agronomie, qui est de 45 000 dans le Tiers-Monde, a quadruplé entre 1965 et 1985. Il n'est donc pas étonnant que des résultats fort impressionnants aient été obtenus dans les domaines de l'amélioration végétale et de la production agricole.

Le contenu de la recherche et ses modalités se sont transformés en partie par effet des produits de la recherche elle-même. Les technologies de pointe, surtout dans les domaines de la communication et de l'informatique, ouvrent à notre époque de grandes possibilités d'accroître la rapidité et l'efficacité de l'investigation scientifique. Toutefois, ce sont les perceptions et les convictions sur la façon d'optimiser la recherche qui ont changé plus encore que les usages. Beaucoup reste à faire, y compris l'approfondissement de cette question.

Questions autour de la nouvelle donne

Les changements qui sont survenus au cours des vingt dernières années ont été considérables et le rythme auquel ils se produisent ne cesse de s'accroître. Quelles sont donc les répercussions de ce contexte radicalement transformé sur le processus du développement, sur les pays émergents et sur les organismes voués à cette cause comme le CRDI ?



Il convient, en premier lieu, de réfléchir sur ce que nous entendons par « développement ». La notion sous-jacente voulant que le développement soit un processus linéaire n'a plus cours. De plus en plus, c'est le mot responsabilisation qui rend mieux compte de la réalité du « développement ». Étant donné qu'il ne peut — et ne doit pas — être imposé de l'extérieur, le développement devrait signifier que les peuples ont, sous l'aspect des connaissances et du savoir-faire, la possibilité de prendre en charge leur destinée et la faculté de décider ce qui est bon pour eux en connaissance de cause.

La deuxième conséquence a, partant, une grande importance pour le CRDI : la création, la diffusion et l'utilisation des connaissances sera plus que jamais essentielle. On pourrait même dire que le clivage séparant les pays développés des pays en développement, les riches des pauvres, repose sur la capacité de susciter, d'acquérir, de divulguer et de mettre en application le savoir scientifique et technologique. C'est cette qualité qui, par-dessus toute autre, fera la différence entre les parties du monde où les gens auront la capacité de décider et d'agir et celles où ils ne le pourront pas.

Il y a, troisièmement, lieu de poser un regard neuf sur les institutions sociales, économiques et politiques. Une intervention concrète et efficace, fondée sur le savoir acquis, exige une analyse plus fine que celle qui se borne à distinguer entre économie de « marché » et économie « planifiée » ou qui, toujours dans la sphère économique, oppose le « public » au « privé ». La théorie et l'idéologie qui sous-tendaient ces concepts sont révolues. Il sera nécessaire d'établir une collaboration qui ne s'encombre plus de telles distinctions avec un plus large éventail d'organisations — syndicats, associations professionnelles, groupes communautaires — qui représentent la société civile et qui ont pour champ d'action le savoir.

Quatrièmement, nous devons considérer d'un oeil différent le réseau international d'aide au développement et tout particulièrement les institutions bilatérales et multilatérales. Le système en vigueur obéit aux schémas traditionnels « sous-développé *versus* développé », « économie de marché *versus* économie planifiée ».

Déjà en 1969, avant que le CRDI ne fût créé, la Commission Pearson faisait valoir que

le rôle incombant à chaque organisation internationale est loin d'être défini... Malheureusement, elles ne constituent pas un cadre suffisant pour un effort élargi et intensifié visant à fonder l'action en faveur du développement international sur des bases solides, à en accroître l'efficacité et à en faire un instrument de cohésion de la communauté mondiale. (*Partenaires dans le développement, Rapport de la Commission sur le développement international*, pp. 283 et 306)

Acteur modeste mais important né de cette constatation, le CRDI se doit de jouer son rôle dans la définition de moyens permettant de mieux coordonner les efforts des organismes d'aide.

Il est temps que tous les intervenants du milieu du développement international prennent attentivement en compte tous les instruments conceptuels, méthodologiques et technologiques qui président à l'évolution de la théorie et à la pratique du changement social, économique et politique, en les faisant confluer dans l'effort commun. Les nouveaux concepts d'élaboration et de mise en oeuvre des stratégies (p. ex., démarches multidisciplinaires et multisectorielles, planification interactive, gestion des questions stratégiques) peuvent contribuer à une meilleure compréhension et maîtrise des problèmes des années 1990. Les progrès accomplis dans les domaines des télécommunications, de la micro-informatique et des outils de modélisation facilitent l'acquisition et l'échange d'informations, l'expérimentation des effets de politiques et décisions différentes, la diffusion des idées et la communication auprès du grand public. Un sentiment plus aigu de notre interdépendance facilite l'émergence de programmes mondiaux à laquelle contribue une vaste mobilisation — souvent appuyée par les médias — autour des grandes questions de notre temps concernant l'environnement, la faim dans le monde, la course aux armements, le problème de la gouvernabilité, le terrorisme, l'éducation, la drogue et le sida.

Avantage comparatif du CRDI

Dans ce nouveau contexte, où s'inscrivent les efforts que nous déployons en faveur du développement, le Centre est placé devant un certain nombre de choix stratégiques. Les ressources du CRDI sont limitées et, même en regard de celles dont disposent d'autres organismes, assurément disproportionnées aux attentes. Il est donc opportun de s'interroger sur l'avantage comparatif qui permettra au Centre de relever les défis du développement dans les années 1990. Le CRDI possède un certain nombre de caractéristiques structurelles qui découlent de ses orientations. Il se distingue ensuite par des caractères acquis au cours de ses vingt ans d'expérience qui lui confèrent certains avantages dans les rapports qu'il entretient avec les chercheurs qu'il appuie et d'autres organismes d'aide au développement.

Caractéristiques structurelles et découlant d'orientations stratégiques

- Le CRDI a été le premier organisme d'aide au développement à **concentrer son action exclusivement sur l'appui à la recherche** et sur la mise en valeur des compétences scientifiques et technologiques dans les pays en développement. Il possède, à ce titre, une expérience vaste et irremplaçable.
- Le CRDI est régi par un **Conseil des gouverneurs ayant un profil international** qui confère à ses activités une légitimité à laquelle d'autres organismes bilatéraux ne peuvent prétendre. Dans le même temps, le fait que le Centre subsiste grâce à une seule source de financement a contribué à la simplification des démarches budgétaires et des exigences administratives.
- Le CRDI poursuit délibérément une action axée sur un **partenariat intellectuel plein et entier** avec les bénéficiaires des pays en développement. Les projets et les priorités qu'ils souhaitent réaliser sont définies de concert avec le Centre, ce dernier leur laissant, dans la plupart des cas, le soin de poursuivre la recherche par eux-mêmes. Ce faisant, le Centre a

toujours été prêt à accepter des erreurs de parcours et des échecs occasionnels en jugeant qu'ils font nécessairement partie du processus d'acquisition des connaissances. Il a ainsi évité les déboires de tant d'autres organismes d'assistance technique et a prôné une approche qui encourage une gestion avisée et responsable.

- Le CRDI a ouvert une **perspective mondiale et mobilisé les acquis de la science et de la technologie au service des objectifs du développement** en établissant des rapprochements par-delà les continents et en créant des liens entre les chercheurs et les décideurs des pays en développement. Simultanément, il a été respectueux du caractère régional de la plupart des activités entreprises, étant toujours attentif aux préoccupations et aux priorités dictées par les circonstances. Toutefois, si l'on tient compte des possibilités de financement limitées, un des points forts du Centre demeure sa capacité à affronter les problèmes et à rechercher les solutions opportunes, en favorisant la recherche comparative entre régions, pays et cultures éloignés et en permettant, de ce fait, à des pays très différents d'apprendre profitablement l'un de l'autre.
- Le CRDI est un **organisme de dimensions modestes, souple et prompt à réagir**, qui dispose de ressources financières suffisantes pour faire toute la différence dans le domaine de l'appui à la recherche et au développement scientifique et technologique. Les ressources du Centre peuvent être rapidement redéployées, compte tenu de l'indépendance dont jouit son Conseil des gouverneurs et du fait qu'il est dégagé des contraintes normales auxquelles sont assujetties d'autres institutions d'aide au développement. Il soutient la recherche de nouvelles orientations et prône en même temps les solutions techniques proportionnées aux problèmes du développement en indiquant la manière dont la connaissance et son emploi peuvent marquer la différence dans ce domaine.



Caractères acquis

- Le CRDI a acquis **une réputation enviable et un prestige considérable** dans la plupart des pays en développement. Cela constitue un atout de taille dont le Centre peut tirer parti. Pour ce faire, il doit néanmoins innover car il ne pourra préserver l'image et l'ascendant dont il jouit que s'il sait s'adapter au nouveau contexte international.
- Le CRDI a noué un **réseau de liens institutionnels et individuels** très étroits dans le monde entier. Il est donc bien placé pour prendre de nouvelles initiatives susceptibles de faire toute la différence lorsqu'il convient de mobiliser un grand nombre d'organisations et de personnes dans tous les continents et régions du monde.
- Le CRDI possède une haute **autorité morale** renforcée par une action continue conforme aux principes et aux qualités déjà décrits. Mais, une fois encore, il lui faudra regagner constamment cette confiance en faisant la preuve de sa capacité d'innovation et de son leadership.

Ces caractéristiques structurelles, décisionnelles et acquises orienteront la réflexion stratégique du CRDI dans les années à venir.

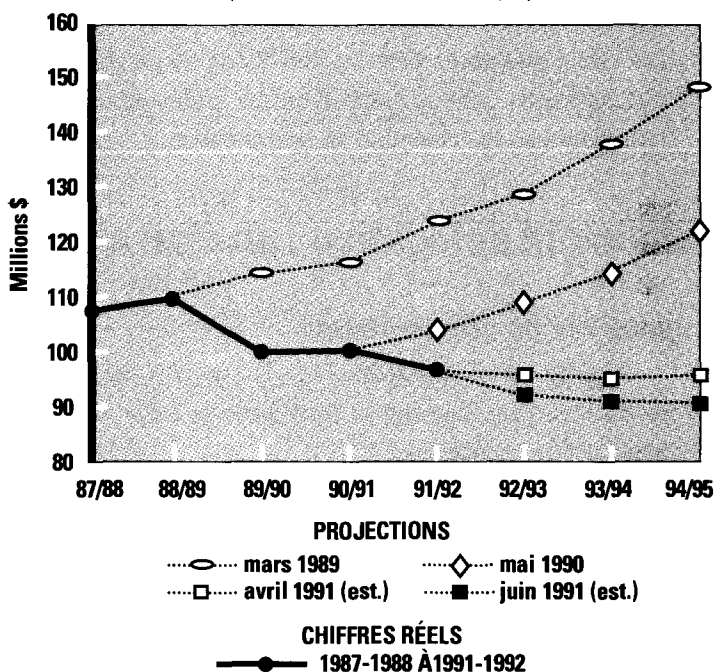
Disponibilité des ressources

Les ressources financières dont dispose la communauté internationale pour les activités de développement sont limitées et il est peu probable qu'elles augmentent en termes réels dans les années qui viennent. Des pressions croissantes s'exercent dans tous les pays sur le cadre financier et réduisent la marge de manoeuvre de ces derniers pour ce qui est de répondre à des priorités sur les plans aussi bien intérieur qu'extérieur. Les changements qui viennent de se produire en Europe de l'Est et ailleurs entraînent également une concurrence croissante pour l'aide publique au développement, par ailleurs restreinte. Et cela vaut pour le Canada et pour le CRDI. Les recettes du CRDI ont diminué en termes réels ces trois dernières années. Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour renverser cette ten-

dance, mais il ne serait pas judicieux de présumer d'une croissance réelle du montant de la subvention que le Centre reçoit du Parlement.

La figure 1 illustre l'évolution de la subvention accordée au Centre à partir de 1987-1988 et sa projection jusqu'en 1994-1995. Dans la définition de ses programmes, le CRDI doit prendre attentivement en compte le changement intervenu dans ses prévisions de recettes.

Figure 1
Subvention du CRDI:
évolution en chiffres réels et projetés
(en dollars canadiens de 1987/88)



Nécessité du changement

Un ensemble de facteurs — le nouveau contexte mondial, le besoin de redéfinir notre rôle afin de préserver un dynamisme réel, les contraintes imposées par des compressions budgétaires — s'allient donc pour réclamer un changement de cap au sein du CRDI. Ce dernier doit pleinement assumer son rôle futur en sélectionnant avec soin les domaines de programme, en concentrant les énergies et

les ressources dont il dispose et en poursuivant avec persévérance les activités sur lesquelles il a choisi de porter ses efforts. Pour faire contrepoids au besoin d'une action concentrée et persévérante, nous devons nous laisser une marge de manoeuvre afin de pouvoir réagir face à des conjonctures fluctuantes, dans les domaines qui sont les nôtres. Dans le même temps, nous devons accroître et améliorer nos communications au Canada afin que le rôle, les réalisations et les possibilités du CRDI soient mieux compris.

À mesure que les changements seront mis en œuvre — sans tarder ou selon un plan graduel — il ne faudra pas perdre de vue les critères fondamentaux et les pratiques qui sont de nature à améliorer l'efficacité du Centre. Certains de ces repères de changement nous ont bien servi dans le passé; d'autres traduisent les ajustements indispensables à la poursuite de notre mission.

Évolution et délégation : un plan d'action

Perspectives du changement

Quelle vision le CRDI a-t-il de son rôle, des qualités par lesquelles il souhaiterait se distinguer et à l'aune desquelles il aimerait être perçu et jugé ?

Au cours des deux dernières décennies, le CRDI a évolué considérablement dans sa structure, son mode d'organisation et sa culture. Notre mandat exige que nous mettions constamment la main à l'ouvrage pour créer les conditions dans lesquelles les bénéficiaires et les personnels sont amenés à assumer des responsabilités, à innover, expérimenter et apprendre, en mettant à contribution toutes leurs virtualités et leurs compétences. Au même moment, le haut degré de spécialisation scientifique engendré par l'explosion du savoir signifie que le Centre doit élaborer les dispositifs qui lui permettront d'attirer dans sa sphère d'action les expertises scientifiques appropriées.

La culture du CRDI, qui est celle d'un foyer de savoir, doit être réaffirmée. Cela exige que l'esprit d'initiative qui inspire notre

organisme et ses personnels soit encouragé et que nous cherchions la meilleure façon de renforcer et de primer l'expérimentation et le goût du risque dans le cadre de l'action commune.

Afin de confirmer et de faire progresser les traits de notre culture organisationnelle, notre façon d'agir doit se fonder sur certains principes :

- délégation au personnel et aux bénéficiaires d'autant d'autorité qu'il se peut dans le cadre d'objectifs concertés,
- limitation des règles exigeant l'approbation préalable d'autres paliers de responsabilité pour laisser libre cours à leurs initiatives,
- exercice de la responsabilité et
- appréciation des leçons du passé pour une prise de décision plus éclairée.

Cela implique, bien sûr, la délégation des processus de prise de décision et d'apprentissage. L'intention de mettre en valeur les compétences des personnes doit se traduire dans les faits. Nous devons offrir à nos partenaires plus d'occasions d'apporter leur concours à l'oeuvre commune, en intégrant leur apport par un processus d'apprentissage dont la valeur est cumulative et dont les résultats sont plus probants que la simple addition des parties. Il importe donc que nous déléguions encore plus de responsabilités et de pouvoirs à nos partenaires en recherche, en leur permettant de définir, de planifier, d'exécuter et de maîtriser le calendrier des recherches. Cela présuppose l'acceptation d'un plus grand risque, mais cela s'impose si nous désirons assurer le succès d'une association responsable et d'une responsabilisation authentique.

Une exigence corollaire voudra que l'on soit disposé à admettre une marge d'erreur inhérente à tout processus d'apprentissage, et plus encore dans le cadre de la recherche et de milieux très différents. Si nous étions incapables de prendre en compte une part inévitable de risque et la valeur d'enseignement des erreurs commises, notre aptitude à innover et notre place distinctive dans le domaine de la recherche pour le développement seraient amoindries.

Où doit se situer le CRDI afin que nous puissions bénéficier pleinement de nos points forts et maximiser notre apport en faveur du développement international ? La pertinence de notre action et son incidence seront d'autant plus grandes que nous prendrons appui sur notre avantage comparatif.

Des initiatives stratégiques, associant des choix de programme circonstanciés à des solutions novatrices, seront nécessaires pour la conduite de nos affaires internes aussi bien que dans nos relations avec les partenaires en recherche. De telles initiatives comportent :

- le renforcement sélectif de la capacité nationale de recherche en vue de créer des foyers d'excellence pouvant être associés à des programmes entrepris aussi bien dans d'autres pays que dans le pays d'origine;
- des initiatives d'envergure internationale, par exemple jouer un rôle catalyseur dans la création de centres internationaux de recherche ou d'information destinés à soutenir des efforts nationaux dispersés, de telles initiatives pouvant supposer l'engagement éventuel d'autres intervenants, venant du gouvernement ou du secteur privé;
- des alliances avec d'autres institutions de financement et de développement afin de définir des cadres financiers et politiques favorables à une action multilatérale.

Un exemple de l'expérience acquise par le Centre dans ce domaine a été la création d'un projet visant à examiner les bienfaits potentiels de l'agroforesterie dans les pays en développement. L'avantage consistant à associer les pratiques agricoles et forestières en vue de la création de systèmes de production agricole durables n'était pas inconnu, mais jusqu'à ce que le CRDI intervienne, la recherche se bornait à un petit nombre de programmes. Sur la base d'une étude commandée par le CRDI en 1975 sur le sujet, un groupe d'organismes subventionnaires a décidé d'instituer le Conseil international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF). Le CRDI joue le rôle d'organisme d'exécution. Le CIRAF vient d'être admis au sein du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), un réseau mondial regroupant 16 centres de recherche, ce

qui lui garantit la stabilité financière et lui donne la possibilité de répondre aux nombreuses questions en matière de gestion durable de l'environnement.

Plusieurs autres initiatives ont connu beaucoup de succès. Il y a tout d'abord l'élaboration et la diffusion du logiciel de gestion de bases de données textuelles MINISIS, qui a beaucoup aidé les pays en développement à améliorer leurs systèmes d'information et a connu un certain succès commercial dans les pays industrialisés. Mentionnons également le réseau africain de recherche en macro-économie, la Commission internationale sur la recherche en santé au service du développement et la Mission économique en Afrique du Sud instituée à la demande du gouvernement du Canada. Les activités peuvent différer, mais chacune d'entre elles concourt à délimiter un créneau où le Centre peut apporter un concours exceptionnel et à poursuivre une stratégie associant, avec le temps, d'autres interlocuteurs. Ces exemples illustrent la gamme des initiatives stratégiques qui entrent dans les attributions du Centre. Elles se démarquent par leur originalité justement parce qu'elles s'appuient sur notre avantage comparatif.

Orientations utiles

Considérant la nécessité de localiser des créneaux stratégiques et de devenir une institution plus « axée sur les résultats », nos choix de programmes seront guidés par les orientations suivantes :

- prendre le train en marche : se pencher sur les problèmes mondiaux et interrégionaux;
- tirer plein parti des facultés de recherche;
- collaborer avec d'autres interlocuteurs;
- être un diffuseur de connaissances.

Prendre le train en marche :

se pencher sur les problèmes mondiaux et interrégionaux

Dans le passé, l'action du CRDI s'est focalisée davantage sur ce qui compose la qualité de la vie d'une collectivité et est souvent

déterminé par de nombreux aspects qui ont un caractère local et régional — et nous continuerons d'appuyer de tels travaux de recherche. Toutefois, considérant que les pays en développement sont de plus en plus en mesure de poursuivre leurs propres recherches au niveau sectoriel et local et que d'autres organismes d'aide y apportent plus de ressources, nous croyons que les investissements consentis seraient plus fructueux si le CRDI consacrait **des ressources relativement plus importantes à un petit nombre de problèmes de nature mondiale et interrégionale bien choisis**. Ces problèmes dictent que l'on privilégie les démarches pluridisciplinaires.

Tandis que des questions aussi diverses que l'évolution des structures des échanges commerciaux, des marchés financiers, de la croissance démographique et des conditions environnementales définissent les horizons de développement des pays séparément considérés, la recherche visant à en saisir les effets globaux et à dégager des solutions de rechange est souvent lacunaire. Des connaissances insuffisantes sur les options, les possibilités et les embûches éventuelles que les solutions mises de l'avant présentent sont une des raisons pour lesquelles les pays en développement participent si peu à la définition des priorités de notre monde. Cela vaut en particulier pour l'évolution de la science et de la technologie où le changement se poursuit à un rythme accéléré. Le Centre propose d'accorder un soutien plus important aux domaines dans lesquels la recherche est susceptible d'infléchir le cours des événements et de permettre une plus large participation des pays du Tiers-Monde.

Tirer plein parti des facultés de recherche

Au cours des vingt dernières années, les pays en développement se sont dotés de meilleures infrastructures de recherche. Nous n'entendons pas par là que la recherche ne doive pas être suscitée et encouragée partout où cela est possible et que cet objectif doive être sous-estimé par le CRDI. Même si les ressources disponibles sont toujours disproportionnées par rapport aux besoins, les perspectives d'accroissement de la fonction recherche par des apports extérieurs

sont très limitées à moyen terme. Des retombées substantielles à court terme pourraient cependant résulter de gains de productivité, compte tenu de l'importance des ressources dont disposent les systèmes de recherche des pays de l'hémisphère sud qui, mesurées par les dépenses annuelles totales consacrées à la recherche et au développement tous azimuts, sont estimées à quelque 20 milliards de dollars américains.

Dans le domaine de la recherche pour le développement, la question n'est pas tant d'attirer plus de fonds (bien qu'elle ait son importance) mais de s'assurer que **le potentiel existant est exploité à bon escient**. Le CRDI contribuera de deux manières au meilleur usage des facultés de recherche : en faisant converger les efforts sur la capacité d'utilisation et en favorisant une compréhension plus approfondie des voies qui mènent au succès d'une expérience plutôt qu'à l'échec.

Le CRDI et l'application de la recherche : Le CRDI déploiera de plus grands efforts et engagera plus de ressources pour faire en sorte que les produits résultant des activités qu'il subventionne soient utilisés, et ce, au travers d'une définition plus fine des résultats escomptés et d'une identification plus appropriée des utilisateurs, des emplois, des avantages et des coûts virtuels. Les bénéficiaires d'un projet prendront une part très active en décidant du champ d'application et en étant, au besoin, associés aux modalités mêmes de la recherche. Le CRDI sera plus prompt à financer ou à trouver les ressources nécessaires aux activités de suivi (essais, construction d'établissements pilotes et diffusion des acquis).

Pour que la recherche et le savoir débouchent sur des applications concrètes, une action commune — et donc le partenariat avec l'entreprise privée — peut s'avérer opportune. Dans la mesure du possible, le Centre s'efforcera d'associer le secteur privé aux projets de recherche. Voilà un champ d'action relativement nouveau pour le CRDI, qui touchera tous ses programmes et qui ne sera pas sans susciter de nouvelles questions et des difficultés additionnelles. Mais cela mérite toutefois qu'on s'y applique.

Étude de la valeur des systèmes de recherche : Le Centre intensifiera ses efforts visant à connaître les raisons du succès ou de l'échec d'un projet de recherche pour le développement. Il existe peu d'informations permettant d'apprécier la meilleure forme d'organisation de la recherche pour le développement et les modalités garantissant que les résultats d'une recherche pourront trouver rapidement application, à large échelle. Un nouveau programme sera ainsi élaboré afin d'appuyer la recherche dans cette direction. Il tirera parti de l'expérience acquise par le programme d'évaluation du Centre. Ce nouveau programme s'attachera particulièrement à la question essentielle de savoir quels sont les meilleurs moyens de préparer le terrain aux décisions, c.-à-d. l'élaboration, la mise en forme et l'application des connaissances aidant au processus d'élaboration de politiques.

Collaborer avec d'autres interlocuteurs

Le Centre recherchera une **collaboration plus étroite avec d'autres interlocuteurs, pour mobiliser à la fois les ressources financières nécessaires pour poursuivre la recherche et nous permettre d'influer globalement sur les paramètres du développement.** Pour que son action s'avère efficace et percutante, il est indispensable que le CRDI soit amené à coopérer avec un plus grand nombre d'acteurs, y compris les universités canadiennes et la communauté scientifique, les institutions multilatérales, d'autres organismes d'aide et, par-dessus tout, nos partenaires du Tiers-Monde.

Tandis que le CRDI cherchera à définir avec grand soin les questions sur lesquelles il convient de se pencher, le principe du respect mutuel continuera d'orienter nos choix. Des groupes consultatifs et autres instruments de concertation permettront au Centre d'oeuvrer en liaison encore plus étroite avec les chercheurs et les décideurs des pays émergents. Le Centre recherchera de nouvelles voies pour une action commune, y compris la délégation de responsabilités aux institutions et aux chercheurs de l'hémisphère sud.

Le **soutien à la coopération Sud-Sud** continuera d'être au coeur des préoccupations du Centre. Le CRDI mettra à l'essai de nouvelles

techniques de communication visant à accroître le partage des connaissances entre les pays et examinera la possibilité d'améliorer les réseaux existants.

Un **partenariat plus assidu avec les organismes et les institutions canadiens** sera prôné. La présence du Centre auprès des organismes canadiens a été relativement discrète, exception faite pour le Programme de coopération lancé en 1980. La communauté canadienne pour le développement, toujours peu nombreuse, tend à se rapetisser et les Canadiens ont moins de possibilités de participer directement à l'effort en faveur du développement. À cet égard, la nature complémentaire du travail du CRDI et de l'ACDI porte à croire qu'il ne faudra pas relâcher les efforts entrepris récemment pour multiplier les occasions d'une collaboration spéciale. Le partenariat avec d'autres institutions canadiennes devrait se dégager du concept traditionnel d'assistance technique et d'asymétrie Nord-Sud et mettre l'accent sur une oeuvre commune allant à l'avantage mutuel du Canada et des pays en développement.

Le Centre entretient déjà des rapports étroits avec le petit groupe d'institutions et de fondations qui consacrent la plupart de leurs ressources au soutien de la recherche pour le développement. **Nous avons l'intention de collaborer plus étroitement encore avec ces organismes et d'étendre ces rapports à d'autres institutions financières oeuvrant dans le domaine du développement.** La plupart des fonds groupés sous l'étiquette « recherche pour le développement » sont dégagés par les grands organismes subventionnaires, pour qui la recherche ne représente qu'une petite partie des programmes de prêt. En principe, ces organismes sont donc des intervenants de premier plan lorsqu'il s'agit de mettre en application les résultats de la recherche. Le CRDI s'efforcera d'établir des rapports plus suivis avec ces grandes institutions, telles que la Banque mondiale, les banques régionales de développement et le PNUD.

Le CRDI doit rechercher de nouveaux partenariats dans le domaine du développement, aussi bien avec des organismes canadiens, comme l'ACDI, que non canadiens. Il devra notamment cofinancer des projets et des programmes exécutés sur une grande



échelle, en tirant parti de l'apport complémentaire d'autres sources éventuelles de financement. Avant d'envisager ces options, il devra d'abord avoir déterminé quels sont les domaines sur lesquels mettent l'accent les autres agents financiers contribuant à la recherche pour le développement, qu'ils soient multilatéraux, publics ou privés. Ce faisant, le CRDI devra demeurer soucieux de l'équilibre à respecter entre les partenariats et la spécialisation, d'une part, et les incitations qu'entraîne une saine concurrence, d'autre part.

Être un diffuseur de connaissances

Le rôle du CRDI, **par-delà l'octroi de fonds pour la recherche, consiste à promouvoir la diffusion des connaissances.** Les relations que le Centre entretient avec les chercheurs canadiens et des pays en développement et l'accès à l'information dont il jouit dans les domaines du développement et de la science et de la technologie, lui confèrent la responsabilité d'informer et d'influencer d'autres interlocuteurs, aussi bien dans les pays en développement qu'au sein des organismes de développement. À l'échelle des projets, le Centre est en mesure d'informer de manière ponctuelle les chercheurs et de les mettre en relation avec la communauté scientifique internationale.

La masse des connaissances acquises grâce aux recherches ayant trait au développement mondial et à la transformation technologique et au concours apporté à l'amélioration des systèmes de recherche permettra d'apprécier de manière plus méthodique les succès obtenus. Le Centre, qui déjà possède cette capacité d'apprentissage, pourra en sortir fortifié. L'expertise accumulée grâce à l'évaluation des résultats des projets et des programmes mis en oeuvre sera utilisée pour informer et influencer d'autres intervenants. Le Centre améliorera donc sa capacité d'analyse du milieu de la recherche et poursuivra son effort de mise en valeur de domaines importants mais parfois négligés.

Principes directeurs

Focalisation des activités

Pour produire les effets escomptés, tout programme donné exige une masse critique de ressources.

Reconnaissant la nécessité d'un ensemble d'activités de recherche intégré et cohérent, le Centre fera converger ses efforts sur un nombre limité de programmes. Le CRDI continuera à encourager et à expérimenter des démarches intégrées et pluridisciplinaires. La réduction du nombre de projets et l'accent mis à la fois sur les questions mondiales et les préoccupations interrégionales garantiront la prise en compte des aspects scientifiques et pluridisciplinaires, dans leur contexte plutôt qu'isolément.

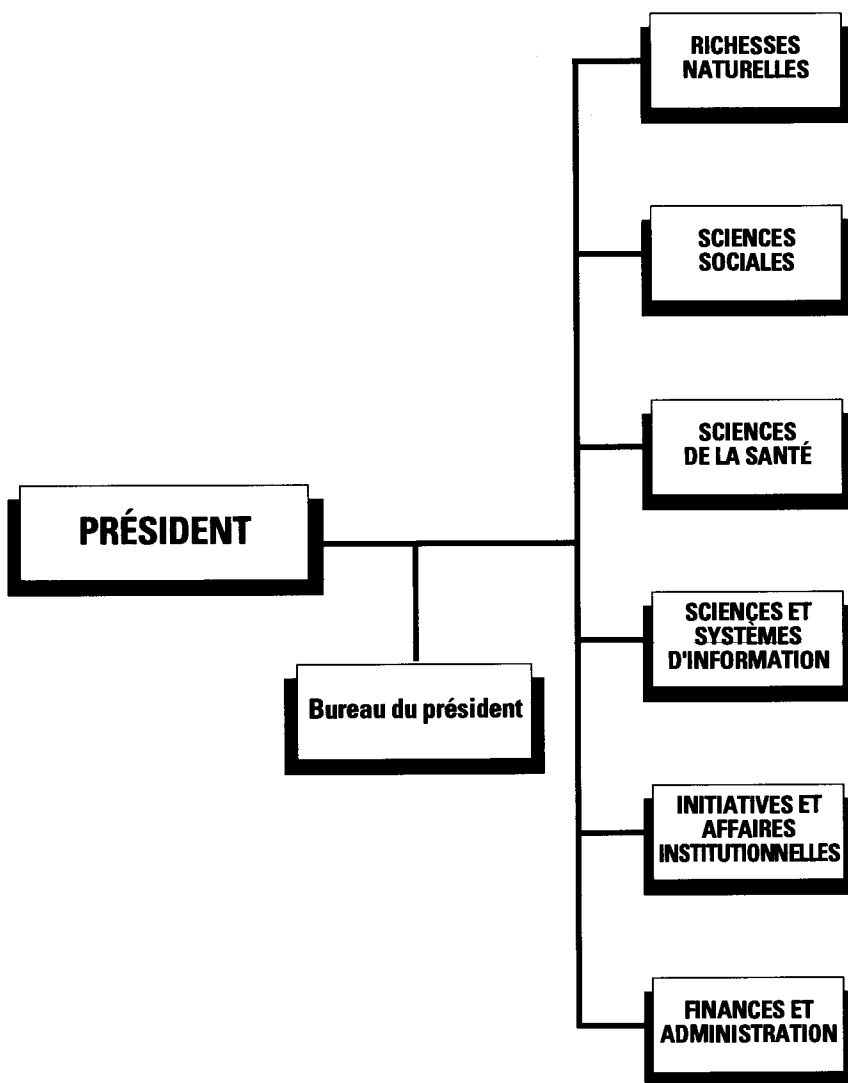
La structure du Centre a été rationalisée. Étant donné que notre calendrier de programme est de plus en plus centré sur les problèmes de développement mondiaux et interrégionaux, l'accent sera mis sur les démarches d'aide à la recherche et à la résolution de problèmes interdisciplinaires et interdivisionnaires. Le nouvel organigramme du Centre a été conçu de façon à faciliter cette tâche :

- par une fusion des activités, le nombre des divisions de programme est passé de sept à cinq;
- les activités communes ou à l'échelle du Centre (où il existait un certain risque de chevauchement et de double emploi) ont été regroupées sous une compétence et une responsabilité bien définies;
- les paliers de gestion, y compris la présidence, ont été ramenés à trois.

Ces changements ne visent pas seulement à faciliter une collaboration plus agile et une démarche interdisciplinaire dans le cadre des activités, mais aussi à permettre au Centre de devenir un organisme plus souple et à inciter le personnel à prendre des initiatives et à formuler de nouvelles idées. La figure 2 indique les grandes lignes du nouvel organigramme.



Figure 2
La nouvelle structure du CRDI



Dans le cadre du processus de restructuration, les rôles des divisions de programme ont été redéfinis. Voici un bref aperçu des responsabilités des nouvelles divisions.

La **Division des richesses naturelles** appuie la recherche d'ordre technique et celle qui a trait aux politiques dans le domaine de l'utilisation durable des richesses naturelles au sens le plus large. Ceci comprend la recherche stratégique, appliquée et adaptative sur la transformation et la commercialisation des produits tirés des richesses naturelles, ainsi que la recherche dans le domaine de l'environnement, et la promotion d'approches intégrées et participatives à la recherche dans ces domaines.

La **Division des sciences sociales** est structurée de telle sorte qu'elle appuie deux types de recherche, à savoir la recherche sur les politiques économiques, commerciales et technologiques (y compris dans des domaines comme l'ajustement macro-économique et le financement des services sociaux) et la recherche appliquée en matière de politiques sociales axée sur les conditions d'élaboration, la planification, la mise en oeuvre, la gestion et les résultats des politiques sociales par rapport aux stratégies visant le développement humain.

La **Division des sciences de la santé** a pour objet de promouvoir une approche intégrée, en trois volets, de la recherche en santé, qui est axée sur la personne. Elle met l'accent sur la définition des risques que comportent pour la santé le milieu de vie et le milieu de travail; sur la compréhension des effets des connaissances indigènes, des conditions économiques et sociales et des comportements humains sur la santé; et sur l'amélioration de l'efficacité, de l'efficience et de la viabilité des systèmes et des services de santé.

La **Division des sciences et systèmes d'information** vise, par la recherche et par la conception et l'établissement de systèmes appropriés d'information-communication, à accroître la circulation et l'utilisation de l'information scientifique, technique et autre. Le programme a également pour objet de promouvoir l'utilisation des outils et des méthodes modernes d'information, et de poursuivre l'élaboration du logiciel de gestion de bases de données MINISIS.

La **Division des initiatives et affaires institutionnelles** réunit les initiatives à l'échelle du Centre qui sont de nature non administrative. Elle a notamment pour rôle d'élaborer des systèmes efficaces de recherche, de fournir de l'information sur la recherche au service du développement, d'encourager les initiatives visant à faire participer des institutions, des collectivités et des individus du Canada au travail du Centre, et de se consacrer à la recherche et à l'analyse en matière de politiques.

La **Division des finances et de l'administration** vient s'ajouter à ces cinq divisions de programme. Elle est chargée de toutes les fonctions administratives pour l'ensemble du Centre, ce qui comprend les finances, les ressources humaines, les services d'information de gestion et l'administration générale.

Conformément à la nouvelle stratégie, les subventions accordées en moyenne par le CRDI devraient être plus substantielles. Le Centre canaliserait son aide vers un plus petit nombre d'institutions, mais son soutien sera plus complet car il comblera non seulement les besoins de la recherche proprement dite mais également les aspects corollaires comme les services de bibliothèque, l'administration et la formation. Il s'agit là d'un domaine dans lequel le Centre possède une expérience considérable, notamment par le biais de sa politique d'aide intégrée aux instituts de recherche. Le Centre choisira de travailler avec les institutions les plus aptes et se chargera, le cas échéant, de nouer les liens et les solidarités nécessaires — par voie de réseaux — avec d'autres pays disposés à s'engager dans des activités de recherche analogues. La focalisation sur un nombre plus restreint d'institutions conduira vraisemblablement le Centre à être présent dans moins de pays.

C'est parce qu'il estimait qu'une présence dans les différentes parties du monde s'imposait pour répondre à un grand nombre de besoins qui s'expriment localement que le CRDI a établi un réseau de **bureaux régionaux**. La répartition des rôles et des responsabilités entre le siège et les bureaux régionaux n'a pas amené la clarté requise pour une affectation efficiente et efficace des ressources. De surcroît, le Centre ne peut se permettre de créer dans chaque bureau

régional toute la gamme de ses programmes. Le Centre ayant établi de porter, au cours des années à venir, une attention accrue aux sujets de portée mondiale et interrégionale, nous devons déterminer dans quelle mesure les bureaux régionaux sont les véhicules tout désignés pour ce faire.

Afin d'apporter une solution à ces questions, nous entendons, dès 1992, établir les bureaux régionaux en centres de responsabilité habilités à gérer les programmes mis en oeuvre sur les territoires de leur compétence, y compris dans les fonctions d'élaboration, d'exécution et d'évaluation de projets. La première étape prévoit la préparation de propositions stratégiques régionales qui seront élaborées sous l'autorité du directeur de chaque bureau régional. L'analyse comprendra la description des préoccupations régionales en matière de développement, du milieu de la recherche — y compris les activités des autres organismes subventionnaires — et des propositions ayant trait aux priorités de recherche et aux institutions appelées à collaborer étroitement avec le Centre.

Continuité et persévérance

Contribuer au renforcement des institutions de recherche, mobiliser leurs compétences et diffuser les résultats obtenus est une oeuvre de longue haleine qui exige de la persévérance. Le Centre accordera, de préférence, un soutien de longue durée. L'appui à des projets de courte durée, en vase clos et en dehors d'un cadre de développement institutionnel, s'est avéré relativement inefficace, surtout auprès des centres de recherches les moins bien armés.

Efficacité du Centre

Le Centre doit devenir plus efficace en ce qui a trait à l'utilisation des ressources dont il dispose en vue de l'accomplissement de sa mission.

En poursuivant cet objectif sans dévier de ce souci d'efficacité, le Centre entend confirmer et affirmer l'importance d'un partenariat intellectuel plein et entier à l'appui de la recherche. Outre sa contribution financière, le Centre continuera à prêter un soutien non

administratif et un certain nombre d'autres services. Par rapport à d'autres organismes, le Centre continuera néanmoins de se distinguer par une intervention agissante.

Le Conseil a clairement indiqué, lors de la réunion de juin 1991 du Comité de direction, qu'une priorité absolue doit être accordée à l'augmentation de la « part des fonds destinés au soutien direct de la recherche dans les pays en développement ». Le pourcentage des fonds que nos bénéficiaires reçoivent est un indicateur d'efficacité qui, ces dernières années, est allé en décroissant. La tendance doit être inversée. L'intention est de faire progresser ce taux dans les prochaines années, au moins jusqu'à hauteur approximative de 70 %.

L'effectif du CRDI sera ramené à des proportions plus modestes. La phase de transition durera de 18 à 24 mois. Différentes raisons expliquent un tel comportement. Le Centre gère un éventail très différencié de projets de recherche en cours. En s'appropriant à une restructuration importante et à une concentration des programmes, le Centre ne saurait prendre hâtivement les décisions visant à retenir ou à abandonner tel ou tel projet. En cas d'abandon, un suivi technique et financier doit être assuré jusqu'à ce que l'engagement premier ait été tenu. Ce travail doit être effectué par ceux-là mêmes qui connaissent bien les institutions et les aspects de procédure, tant à Ottawa que dans les bureaux régionaux. De plus, le Centre souhaite effectuer les changements et ménager la transition de la manière la plus sensible et attentive à la dimension humaine.

La rationalisation et la simplification des procédures administratives s'imposent pour que le Centre puisse atteindre une plus grande efficacité et réaffecter une part de ses ressources financières de ses postes administratifs aux activités de programme. Cela doit se faire avec le plus grand soin, pour s'assurer que la qualité des services administratifs est préservée et que les responsabilités fiduciaires du Centre ne sont pas mises en péril. Force est de reconnaître que nous devons exercer un contrôle sur les matières qui revêtent de l'importance et uniquement sur celles-ci. Cela comportera l'exercice d'un contrôle plus sélectif, s'appuyant davantage sur l'analyse des risques.

Mesure de la performance du Centre

À l'instar d'autres agences et organismes d'aide à la recherche, le CRDI a beaucoup d'information sur l'apport en matière de recherche. Par contraste, la mesure des résultats est un aspect beaucoup plus complexe et difficile, et il existe peu d'information à ce sujet.

La recherche comporte, de par sa nature même, une large part de risque et les résultats peuvent apparaître seulement à très longue échéance. Le CRDI doit, par conséquent, avoir une connaissance plus approfondie du processus d'évaluation appliqué par d'autres organismes et des résultats que ceux-ci obtiennent. De plus, les objectifs des programmes et des activités du Centre doivent être mieux définis selon des modalités aptes à permettre l'évaluation et la mesure des résultats.

Il sera parfois difficile d'explicitier avec une clarté absolue le lien causal entre les activités du Centre et les résultats utiles au développement. Tout en établissant une distinction entre apports et résultats et entre résultats intermédiaires et incidence réelle, cette difficulté ne devrait cependant pas nous empêcher d'encourager la mesure des résultats dans tous les cas où cela est possible. En mettant l'accent sur cet aspect, le Centre sera amené à améliorer l'efficacité et l'efficacités de ses opérations, à faire preuve d'excellence et à exercer une influence positive sur ses partenaires et ses bénéficiaires.

Diversifier le financement du CRDI

Comme nous l'avons déjà mentionné, une augmentation en termes réels de la subvention que nous accorde le Parlement est peu probable dans un avenir prochain.

Nous ne devons cependant pas nous contenter d'être les spectateurs passifs de la détérioration progressive de notre situation financière. Par conséquent, tout en nous adaptant aux réalités financières dictées à court terme, nous devons le faire de manière à pouvoir le plus rapidement possible puiser à de nouvelles sources de financement, complémentaires et plus diversifiées. La meilleure façon de le faire consiste à préserver et à renforcer notre efficacité. Le Centre tentera de trouver de nouvelles ressources pour la recherche au ser-



vice du développement, provenant à la fois de l'aide publique au développement (APD) et de sources extérieures. Il peut avoir la possibilité d'utiliser des fonds provenant d'autres organismes de financement de la recherche ou de produire des recettes au moyen de publications, de brevets et de la prestation de services.

Le CRDI possède déjà une certaine expérience dans ce domaine, quelque 42 millions de dollars canadiens ayant été gérés au fil des ans hors du cadre de la subvention parlementaire. Cette somme recouvre les fonds de l'APD gérés pour le compte d'organismes externes relativement à des projets spéciaux et les recettes modestes tirées de la vente des brevets et publications du Centre. Toutefois, le Centre n'a pas activement encouragé ou recherché dans le passé d'autres sources de financement, en raison de la croissance ininterrompue de la subvention gouvernementale.

Nous avons l'intention d'offrir des services et de mettre nos locaux à la disposition d'autres groupes, dès lors que ces contrats servent bien nos objectifs, et de tenter d'autres démarches novatrices visant à promouvoir l'utilisation de nos acquis. Peut-être pourrions-nous intéresser le secteur privé à financer des applications pilotes de recherches ayant abouti à des résultats prometteurs. Il est d'ailleurs préconisé que ces initiatives soient tenues distinctes de la fonction de répartition de la subvention et de la structure du Centre. Le CRDI étudiera donc la possibilité d'établir un dispositif approprié — comme la constitution d'une personne morale, telle une fondation en propriété exclusive — susceptible de fonctionner selon les critères commerciaux afin d'accroître les recettes du CRDI.

Conclusion : s'affranchir par le savoir

Nous vivons à une époque de changements plus profonds et plus rapides qu'à tout autre moment de notre histoire. Le monde dans lequel nous vivons est soumis à des mutations considérables et irréversibles — certains estiment que c'est la survie même de l'humanité qui est en jeu. Ceux qui voient cette évolution d'un oeil optimiste, cependant, font valoir l'immense potentiel des ressources

planétaires — ressources physiques, technologiques et surtout humaines — pour le mieux-être de l'humanité.

Ces derniers verront dans les événements qui viennent de se produire sur la scène géopolitique autant de signes de la capacité à se détourner du totalitarisme et à permettre l'émergence de systèmes conviviaux et pluralistes au sein desquels la créativité humaine peut s'épanouir. D'autres donneront de ces mêmes événements une version alarmante — ce sont les êtres humains, après tout, qui ont créé la plupart des problèmes qui les menacent maintenant de destruction. Tous concorderont, cependant, sur l'urgence de gérer les ressources de la Terre de manière à diriger ces énergies au bénéfice de l'humanité tout entière. Le point d'équilibre est délicat et les risques d'user de ces ressources à mauvais escient grands. Voilà pourquoi il importe qu'outre les ressources physiques, toutes les compétences conceptuelles et méthodologiques soient mises à contribution en faveur du développement.

Pour que son intervention soit à la hauteur des attentes, le CRDI agira conformément à sa mission première qui se résume en cette formule : s'affranchir par le savoir. Les ressources ne suffisent pas à elles seules. Notre rôle doit consister à aider les autres à s'approprier cette autre composante essentielle qu'est la connaissance, et ce, de telle manière que grâce à elle les personnes soient amenées à définir et à satisfaire leurs besoins sans agir au détriment de leurs voisins ou de leurs enfants.

Tous les éléments de notre stratégie — qu'il s'agisse du choix des domaines d'action, de la délégation des pouvoirs en matière de recherche aux institutions auxquelles nous nous associons, de la participation des bénéficiaires au processus de recherche, de l'intégration des disciplines scientifiques en vue d'un résultat plus probant, de l'adaptation des programmes aux caractéristiques régionales — seront orientés vers cette oeuvre de responsabilisation permettant aux chercheurs, aux leaders et aux citoyens de mieux assumer leur destinée.

Le fait même de commencer à mettre à exécution cette stratégie sera une occasion de susciter de nouvelles idées et de nous confron-



ter à ces réalités incertaines. Quelques points stables nous serviront de repères et la tâche exigera un effort de chaque jour. Dans le même temps, le CRDI et ses partenaires dans la recherche doivent avoir conscience de la marge de manoeuvre que la stratégie permet, se sentir tenus d'exploiter au mieux les perspectives qu'elle ouvre, et respecter la nécessité de prendre des risques et de persévérer, deux traits caractéristiques qui devront être accentués.

Préserver la capacité de voir la ligne d'horizon tout en gardant les yeux rivés sur l'immédiat, savoir se dégager du contingent, s'attaquer aux difficultés sans parti pris : voilà les fondements de ce plan stratégique et les qualités d'un Centre qui vise à l'excellence.

Siège social du CRDI

CRDI, BP 8500, Ottawa (Ontario) Canada K1G 3H9

Bureau régional d'Afrique centrale et occidentale

CRDI, BP 11007, CD Annexe, Dakar, Sénégal

Bureau régional du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

CRDI/IDRC, BP 14 Orman, Giza, Le Caire, Égypte

Bureau régional d'Afrique orientale et australe

IDRC, PO Box 62084, Nairobi, Kenya

Bureau régional d'Asie du Sud-Est et de l'Est

IDRC, Tanglin PO Box 101, Singapore 9124,
République de Singapour

Bureau régional d'Asie du Sud

IDRC, 11 Jor Bagh, New Delhi 110003, Inde

Bureau régional d'Amérique latine et des Antilles

CIID, Casilla de Correos 6379, Montevideo, Uruguay

Veillez adresser vos demandes d'information au sujet du CRDI et de ses activités au bureau de votre région.